

BACCALAUREAT UNIVERSITAIRE EN PSYCHOLOGIE (Bachelor of Science in Psychology)

Guide de l'étudiant-e

Règlement d'études

Catalogue des cours 2005-2006

Ce catalogue est disponible dans les pages web de la Faculté à l'adresse www.unige.ch/fapse/etudes, menu « formations », rubrique « catalogues des cours ». Dans le cadre de l'entrée en vigueur des nouveaux plans d'études prévus par les accords de Bologne dès la rentrée 2005, toutes les informations utiles sont disponibles sur la page www.unige.ch/fapse/etudes, menu « intranet », rubrique « Pages pour les étudiants en psychologie : information et documents », sous-rubrique « Bologne ».

Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
UNI MAIL – 40, bd du Pont-d'Arve – 1205 Genève
Tél : 022 379 71 11 Fax : 022 379 90 49
www.unige.ch/fapse

Table des matières

Décanat, présidence et secrétariats	4
Corps enseignant.....	5
Diverses prestations au sein de la section	10
Quelques activités au service des étudiant-e-s.....	11
Démarches relatives aux inscriptions	13
Règlement du Baccalauréat universitaire en Psychologie (Bachelor of Science in Psychology)	15
Organisation des études du Baccalauréat universitaire en Psychologie	23
Préparation à une Maîtrise	25
Cours du Baccalauréat universitaire en Psychologie devant obligatoirement être suivis en 2005-06 pour l'obtention du Baccalauréat, s'ils n'ont pas déjà été suivis.....	31
Liste des cours de 1 ^{ère} période	32
Descriptifs des cours de 1 ^{ère} période	34
Liste des cours de 2 ^{ème} période	38
Descriptifs des cours de 2 ^{ème} période	40
Liste des cours de 3 ^{ème} période	46
Descriptifs des cours de 3 ^{ème} période	49
Code d'éthique.....	57

Décanat, présidence et secrétariats

Décanat de la FPSE

Doyenne : Anik de Ribaupierre – bur. 3142 – tél. 022 379 90 01

Doyen-FPSE@pse.unige.ch

Secrétariat : Sonia Sturm – bur. 3140 – tél. 022 379 90 02 – fax. 022 379 90 20

Sonia.Sturm@pse.unige.ch

Administration de la FPSE

Administrateur : Pierre Batardon - bur. 3134 – tél. 022 379 90 04

Pierre.Batardon@pse.unige.ch

Administratrice adjointe : Isabelle Boulanger - bur. 3158 – tél. 022 379 90 70

Isabelle.Boulanger@pse.unige.ch

Secrétariat : Patricia Darre & Sandrine Amstutz - bur. 3138 – tél. 022 379 9006 & 9005

Patricia.Darre@pse.unige.ch - Sandrine.Amstutz@pse.unige.ch

Présidence de la section de psychologie

Président : Martial Van der Linden – bur. 3133 – tél. 022 379 90 07

Vice-président : Guido Gendolla - bur. 3133 – tél. 022 379 90 07

presidence-psy@pse.unige.ch

Secrétariat de la présidence :

Brigitte Dubois – bur. 3135 – tél. 022 379 90 08 – fax. 022 379 90 29

Brigitte.Dubois@pse.unige.ch

Conseillères aux études en psychologie

Marie-Paule Michiels – bur. 3111 – tél. 022 379 90 15 – fax. 022 379 90 49

Marie-Paule.Michiels@pse.unige.ch

réception : mardi et mercredi de 10h à 12h et sur rendez-vous

Anastasia Tryphon (équivalences, mobilité, Bologne) –

(bureau à confirmer) - tél. 022 379 82 07 – fax. 022 379 90 49

Anastasie.Tryphon@pse.unige.ch

réception : mardi de 10h à 12h et sur rendez-vous

Secrétariat des conseillères aux études:

Martine Pasquali – bur. 3109 – tél. 022 379 90 16 – fax 022 379 90 49

Martine.Pasquali@pse.unige.ch

réception : lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 12h

Secrétariat des étudiant-e-s en psychologie

Bureau 3103 – tél. 022 379 90 30 – fax. 022 379 90 49

réception : lundi, mardi, mercredi, vendredi 8h30 – 12h30, jeudi 13h45 -16h15

Anne Dia – Anne.Dia@pse.unige.ch

Denise Fatio – Denise.Fatio@pse.unige.ch

Catherine Ona – Catherine.Ona@pse.unige.ch

Corps enseignant

Corps enseignant dépendant de la section¹

- Tous les numéros de téléphone peuvent être appelés directement en composant le préfixe 022 379 avant les 4 chiffres indiqués.²
- Le premier chiffre du n° de bureau à UniMail indique l'étage, le deuxième l'aile (ex : 3104 = 3^{ème} étage, aile 1), « P » indique le bâtiment Uni Pignon, situé au 40, bd du Pont-d'Arve
- Les adresses e-mail des enseignants se composent généralement ainsi : Prénom.Nom@pse.unige.ch . Il est conseillé aux étudiants de se renseigner auprès de leurs professeurs pour d'éventuelles exceptions.
- Abréviations des titres : po = professeur-e ordinaire, pad = professeur-e adjoint-e, pt = professeur-e titulaire, ps= professeur-e suppléant-e, cc = chargé-e de cours, mer = maître d'enseignement et de recherche, ce = chargé-e d'enseignement, ma = maître assistant-e, as = assistant-e.

Nom	Fonction	Bureau	Tél.	Réception
ALARIO Xavier	cc sup	4157	9146	
BALLAZ Cécile	cc sup	4141	9125	
Jérôme Barral	as	5166	9263	
BARISNIKOV Koviljka	pad	6166	9351	
Loyse Hippolyte	as	6163	9353	Mar 14h-16h
Roxane Pizzo	as	6163	9353	Mar 14h-16h
BUTTET SOVILLA Jocelyne	cc	P705	9156	Sur RV
CASPAR Franz	po	5161	9241	
Thomas Berger	as	5159	9244	
CHRISTOPHE Anne	cc sup	4157	9146	
CLARKE Stéphanie	ps	P706	9158	Sur RV Jour du cours 10h-12h
CONTENT Alain	cc			
DE RIBAUPIERRE Anik	po	5136	9221	Sur RV
Thierry Atzeni	as	5152	9309	
Christian Chicherio	as	5152	9309	
Delphine Fagot	as	5140	9226	
Manuel Tettamanti	as sup	5138	9223	
Thierry Lecerf	mer	5138	9222	

¹ Les enseignants en cours de nomination au moment de l'impression de ce catalogue figurent sous NN, avec la fonction proposée, sous réserve de la décision du Conseil d'Etat.

² Pour les appels internes, les numéros sont composés de 5 chiffres : 9 + les quatre chiffres indiqués dans la liste.

Nom	Fonction	Bureau	Tél.	Réception
NN	as			
NN	as			
EID Michael	po	4136	9131	mar. 17-18h
Tanja Lischetzke	ma	4144	9083	
Delphine Fontaine	as	4139	9134	
Delphine Gross	as	4139	9084	
Fridtjof Nussbeck	as	4139	9134	
FALOMIR PICHAstor Juan Manuel	mer	6140	9316	Sur RV
FRAUENFELDER Uli	po	4159	9141	Sur RV
Odile Bagou	as	4152	9147	
Julie Franck	as	4156	9107	
GENDOLLA Guido	pad	5155	9231	
Michael Richter	as	5157	9233	
Kerstin Brinkmann	as	5157	9232	
Ralph Schmidt	as	5157	9233	
GILLIERON PALEOLOGUE Christiane	pad	4138	9176	Mer. 8-10h
Dominique Desbiez-Piat	ma	4158	9174	
Judith Czellar	as	4140	9177	
Sylvette Delaloye	as	4158	9415	
GOGUIKIAN RATCLIFF Betty	mer	6162	9308	Sur RV
NN	as			
HAUERT Claude-Alain	po	5164	9261	Jeu. toute la journée
Vincent Verdon	as	5158	9264	
Clara James	as	5158	9264	
JAFFE Philip	cc	6168	9348	Je 10h-12h et sur RV
Véronique Jaquier	as	6168	9349	
KAISER Susanne	pt	5132	9216	Sur RV
Stéphane With	as	5135	9206	
Katia Schenkel	as	5135	9206	
KERZEL Dirk	pad	4134	9132	
Blandine Ulmann	as	4128	9130	
NN	as	4128	9133	
LORENZI-CIOLDI Fabio	po	6134	9331	Sur RV
Fabrice Buschini	ma	6132	9332	
Christian Staerklé	ma	6130	9332	
Elodie Baerlocher	as	6130	9312	

Nom	Fonction	Bureau	Tél.	Réception
MAURER Roland	mer	4132	9120	Sur RV
Hervé Barras	as	4130	9123	
MILLAN Rafael	mer	6164	9356	Sur RV
Audrey Maillefer	as	6159	9357	
MOUNOUD Pierre	po	5168	9251	Je 11h-12h ou RV
Duscherer Katia	as	5160	9258	
Guenael Moy	as	5172	9256	
Sandrine Perraudin	as	5170	9252	
MUGNY Gabriel	po	6138	9321	Me 8h-10h
Alain Quiamzade	ma	4197	9102	
Shireen Dajani	as	6140	9322	
QUARTIER FRINGS Florence	cc			RV aux cours
RATCLIFF Marc	cc sup	P111	9056	Sur RV
REAL Olivier	ce			RV aux cours
RENAUD Olivier	mer	4142	9077	Sur RV
Delphine Fontaine	as	4139	9134	
Delphine Gross	as	4139	9084	
ROBERT-TISSOT Christiane	po	6156	9301	Sur RV
Pablo Cascone	as	6154	9302	
Iona Le Scouëzec	as	6154	9306	
ROULIN Jean-Luc	cc sup			
SCHERER Klaus	po	5126	9211	Sur RV
David Sander	mer sup	5133	9212	
Tanja Wranik	ma	5133		
Didier Grandjean	as	5133	9213	
Elise Dan	as	5134	9217	
Etienne Roesch	as	5137	9227	
SINCLAIR Anne	mer	3130	9096	Sur RV
Françoise Samuel	as	3132	9055	
VANDENDORPE-SCHELSTRAETE Marie-Anne	cc	P705	9151	Sur RV

Nom	Fonction	Bureau	Tél.	Réception
VAN DER LINDEN Martial	po	6160	9341	Mar. 8h30-10h
Joël Billeux	as	6155	9347	
Ariane Zermatten	as	6157	9343	
Grazia Ceschi	mer	6155	9342	
NN		6157	9345	
VIEF Gisela	po	3129	9078	
VIVIANI Paolo	po	4168	9161	Me 14h-16h
Christelle Aymoz	ma	4170	9162	
Paola Casati	as	4170	9165	
VON STEINBÜCHEL Nicole	prof. suppl.	6170	9085	Sur RV
Catia Beni	as	6159	9352	
ZESIGER Pascal	pad	P712	9158	Sur RV
Elise Dupuis	as	P706	8323	
Arik Levy	as	P703/704	8315	
NN				

Assistant-e-s dépendant de la Présidence

Mallory Schaub	as
----------------	----

Collaborateur-trice-s scientifiques

Caroline Favre	3133	9124
Denis Page	5160	9255
Ralph Schmidt		9233
Andres Posada	5161	9240

Professeur-e-s honoraires

M. Vinh BANG, M. Pierre BOVET, M. André BULLINGER, M. Guy CELLERIER, M. Willem DOISE, Mme Ariane ETIENNE, M. Jacques MONTANGERO, M. Alberto MUNARI, Mme Elsa SCHMID-KITSIKIS, M. Daniel STERN, M. Jean-Daniel STUCKI, M. Jacques VONECHE, M. Henri WERMUS.

Corps enseignant ne dépendant pas de la section

BETRANCOURT Mireille	po, Tecfa	Acacias 015	9371	Sur RV
Luis Gonzalez		Acacias 003	9387	
BRANDT Pierre-Yves	pas	Faculté autonome de théologie protestante		Lu 10h-11h

Nom	Fonction	Bureau	Tél.	Réception
DULGUEROV Pavel	cc	ORL	022 372 82 85	
GOLDMAN Jean-Philippe	as	Landolt 706	7332	
GUYOT Jean-Philippe	pad			
MÜHLETHALER Michel	pad	CMU :	5804	Sur RV
Laurence Bayer	as	8196 A	5805	
		8196 A		
PERAYA Daniel	po	Acacias 008	9381	Sur RV
PINI Gianreto	ce	3355	9028	

Diverses prestations au sein de la section ...

Information aux étudiant-e-s

La présidence, les conseillères aux études et le secrétariat des étudiant-e-s informent les étudiant-e-s des horaires d'enseignements, des dates et lieux des examens, des inscriptions aux séminaires, des directives et des diverses séances d'information par le biais d'affichettes placées sur les panneaux vitrés situés sur la galerie du 3^{ème} étage d'UniMail et près du secrétariat des étudiant-e-s. **Les étudiant-e-s sont tenus de les consulter.** Le site Web de la faculté fournit toutes informations utiles à l'adresse suivante : <http://www.unige.ch/fapse/>

Par ailleurs, des e-mails sont adressés aux étudiant-e-s via leur adresse personnelle ...@etu.unige.ch ; il est donc conseillé de consulter ce compte e-mail.

Bibliothèque

salle 1350 – tél. 022 379 92 92 – fax 022 379 92 99

web : www.unige.ch/biblio/fapse/ - e-mail : biblio@pse.unige.ch

prêt : lundi-vendredi 9h-18h45, samedi 9h-11h45

salle de lecture : lundi-vendredi 8h-22h, samedi 9h-17h, dimanche et jours férié 14h-18h

assistance informatique : lundi-vendredi 10h-13h & 14h-18h

Salle informatique

A Uni-Mail, des moniteurs guident et conseillent les étudiant-e-s dans l'utilisation des outils mis à leur disposition par l'Université. Ils se trouvent dans les salles informatiques (3183-3189 – 3^{ème} étage) et au rez-de-chaussée de la bibliothèque FPSE (1350). La présence des moniteurs est fonction de l'ouverture du bâtiment et adaptée aux variations des besoins selon les périodes de l'année ; les horaires sont affichés dans les salles et toujours accessibles sur le site :

<http://www.unige.ch/fapse/infoetu/>

Service militaire

Conseiller FPSE de l'Officier de liaison : Prof. Pierre Dasen – bur. P 602 - tél. 022 3799621

Pour faire repousser un cours de répétition, l'étudiant doit transmettre par courrier interne au Prof. Dasen le formulaire ad hoc (à retirer au secrétariat des étudiant-e-s), avec le livret de service et éventuellement l'ordre de marche.

ADEPSY (Association des étudiant-e-s en psychologie)

site : <http://www.unige.ch/asso-etud/adepsy> - e-mail : adepsy@pse.unige.ch

boîte aux lettres : UniMail n°394 – 3^{ème} étage (vers la salle informatique)

Médecin-conseil

L'étudiant-e qui tombe malade ou subit un accident pendant la session d'examen et qui, de ce fait, ne peut se présenter à un(des) examen(s) au(x)quel(s) il-elle est régulièrement inscrit-e doit **remettre dans les trois jours, un certificat médical** pertinent au secrétariat des étudiant-e-s concerné (art. 37 du règlement de l'Université). Le cas de force majeure demeure réservé.

Aux fins d'assurer le respect des exigences réglementaires, la Faculté peut décider de soumettre à l'examen d'un médecin conseil les certificats médicaux produits par les étudiant-e-s. L'étudiant-e qui présente un certificat médical doit indiquer l'adresse et le numéro de téléphone auxquels il-elle peut être atteint-e en permanence en vue - le cas échéant - d'une visite de contrôle.

RIOR

En cas d'opposition et de recours, le RIOR est applicable. Il peut être consulté auprès des conseillères aux études de la Section de psychologie ou de l'Administrateur de la Faculté.

Quelques activités au service des étudiant-e-s...

Ces services sont regroupés au sein de la Division administrative et sociale des étudiants (DASE) www.unige.ch/dase . Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 13h.

A l'exception de l'Espace administratif, ils se situent tous au :

4, rue de Candolle - 1211 Genève 4.

Espace administratif des étudiants www.unige.ch/etudes

- Immatriculations et conditions d'accès à l'UNIGE pour étudiant-e-s, candidat-e-s au doctorat et auditeurs-trices
- Questions relatives aux changements de faculté
- Demandes de congés, formalités administratives...

Bureau universitaire d'information sociale (BUIS) www.unige.ch/dase/buis

- Accueil en cas de problèmes administratifs, juridiques, matériels, de santé, etc.
- Informations sur les conditions de vie à Genève, les démarches administratives en relation avec les études et le séjour à Genève
- Exonération de taxes, aides financières, information sur les bourses, prêts et allocations d'études, le subside cantonal d'assurance maladie et autres aides sociales.

Bureau des logements et restaurants universitaires (BULOG) www.unige.ch/dase/bulog

- Infos sur les possibilités de logements offertes aux étudiant-e-s
- Location de chambres, studios et appartements communautaires
- Listes d'adresses de chambres à louer chez l'habitant

Bureau de placement www.unige.ch/dase/bupla/

- Procure aux étudiant-e-s des emplois temporaires rémunérés de toutes catégories
- Délivre des autorisations de travail conjointement avec l'OCP
- Informations sur les questions relatives à l'emploi temporaire

Centre Uni-emploi www.unige.ch/dase/cunie

En partenariat avec l'Office d'orientation et de formation professionnelle (OOF), le Centre Uni-emploi offre des prestations gratuites aux étudiant-e-s pour la préparation de leur entrée dans le monde du travail : préparation aux entretiens d'embauche, appui de spécialistes lors d'entretiens individuels, ateliers en groupe, séances d'information, conférences, forums, etc.

Antenne Santé www.unige.ch/dase/sante

L'Antenne Santé offre information, orientation, écoute. Une responsable de santé publique est là pour vos questions de santé au sens le plus large. Elle organise aussi pour l'ensemble des étudiant-e-s des actions de prévention.

Centre de conseil psychologique (CCP) www.unige.ch/conseil-psychologique

Vous pouvez contacter le CCP en passant directement à la réception du 1er étage 4 rue de Candolle, du lundi au vendredi de 10 à 13 heures et de 14 à 16 heures ou en téléphonant au **022 379 74 41**.

En dehors de ces heures, vous pouvez laisser un message téléphonique. Vous serez rappelés rapidement. Vous pouvez enfin envoyer un E-mail à l'adresse suivante: CCP@adm.unige.ch

Le CCP propose aux étudiant-e-s des prestations collectives, des entretiens individuels, des informations :

- Pour se donner les moyens de comprendre et de gérer
 - le stress face aux études, aux examens, à la vie estudiantine ;
 - les moments décisifs (entrée à l'Université, échec dans les études, entrée dans le monde du travail) ;
 - les problèmes dans les relations sociales, sentimentales, professionnelles...
 - le sentiment de solitude
 - les dysfonctionnements : alimentaires, de la relation sexuelle, au niveau du sommeil, du comportement
 - la dépression
 - les états traumatiques anciens ou récents
- Pour optimiser ses aptitudes et ses compétences intellectuelles et culturelles face aux attentes académiques

Démarches relatives aux inscriptions

Immatriculations

- Diplôme exigés
Maturité, baccalauréat français (minimum exigé : 12/20) ou titre jugé équivalent par l'Université. Les porteurs-teuses de diplômes de fin d'études secondaires étrangers **peuvent être admis-es sous réserve de la réussite d'examens complémentaires.**
- Formalités d'immatriculation
 - ♦ L'inscription préalable est **obligatoire** pour tous les candidats et candidates qui désirent entreprendre des études de psychologie. Une brochure détaillant les conditions générales d'immatriculation est disponible auprès de l'Espace administratif des étudiants et les informations qu'elle contient sont reprises sur le site www.unige.ch.
 - ♦ **Les demandes d'immatriculation doivent obligatoirement être présentées par écrit du 1er mars au 1er juin au Bureau des immatriculations et inscriptions – Espace administratif des étudiants.**
 - ♦ Les étudiant-e-s titulaires d'un titre secondaire ou universitaire **étranger** sont soumis-es au paiement d'un émoulement d'inscription de 65 francs suisses ; ils-elles doivent impérativement joindre l'original de la preuve du paiement à leur dossier de demande d'immatriculation, **faute de quoi ce dernier ne sera pas traité.** A l'issue des formalités d'inscription, l'émoulement de 65 francs suisses sera déduit des taxes universitaires du semestre d'hiver entrepris. Ce montant correspond aux frais de traitement de dossier et il n'est en aucun cas remboursable en cas de rejet ou de retrait de candidature. La somme de 65 francs suisses est à verser sur le compte Union Bank of Switzerland à Genève **UBS 240 - 472.317.20Y (code swift : UBSWCHZH12A)** avec la mention « Emoulement d'inscription » et l'indication lisible des nom, prénom, semestre d'inscription et faculté choisie.
 - ♦ Les nouveaux-elles étudiant-e-s ne sont admis-es que pour la rentrée universitaire d'octobre.
 - ♦ L'enseignement est donné en français, l'Université peut demander aux étudiant-e-s de langue étrangère de subir un examen de français.
 - ♦ Pour les étudiant-e-s d'origine non-francophone qui désirent approfondir leurs connaissances, des cours d'appui linguistiques sont dispensés à **l'Ecole de langue et de civilisation française (ELCF)** – Uni-Bastions – tél. 022 379 74 33/36
 - ♦ Des **cours d'été** de français pour étudiant-e-s non-francophones de tous niveaux sont proposés pendant la période d'été.
Infos : Cours d'été – Université de Genève – 3, rue de Candolle – tél. 022 379 74 34 - elcfete@unige.ch

Demandes d'équivalences

- Pour les porteur-teuse-s de titres en psychologie étrangers :
auprès du Bureau des immatriculations et inscriptions avant le **31 mai** avec photocopies des diplômes obtenus par le-la candidat-e, une liste détaillée des cours (avec nombre de

semestres et d'heures hebdomadaires et un bref résumé du contenu de chaque cours) et une liste des examens subis (avec notes et/ou mentions obtenues).

- Pour des équivalences ponctuelles de cours :
s'adresser à la Conseillère aux études en début d'année académique :
Mme Anastasia Tryphon, ☎ 022 379 82 07

Admission des personnes ne portant pas le titre de maturité

Peuvent être admis les candidat-e-s qui remplissent les conditions suivantes :

- avoir respecté le délai d'immatriculation arrêté au 31 janvier ;
- être de nationalité suisse ou être titulaire d'un permis de séjour pour activité lucrative depuis cinq ans au moins;
- être âgé de 25 ans révolus au plus tard le 1er octobre;
- justifier de l'exercice d'une activité professionnelle régulièrement déclarée à plein temps pendant trois ans au moins;
- faire preuve des aptitudes nécessaires selon les modalités fixées dans un règlement interne tenant compte des exigences spécifiques à chaque faculté ou école.

Auditeur-trice-s

- Les personnes souhaitant suivre quelques cours en qualité d'auditeur-trice peuvent s'inscrire au moyen du bulletin inclus dans le guide de l'auditeur.
- Guide en vente dès le 1er septembre auprès des huissiers d'Uni-Bastions, Dufour et Mail.
- Inscriptions et paiement à la Caisse de l'Université de Genève, Uni-Dufour.

Relations internationales

- Des enseignant-e-s de la section de psychologie participent à des réseaux d'échange (Programme Socrates / Erasmus) permettant la mobilité des étudiants de psychologie de 2^{ème} et 3^{ème} cycles dans les universités européennes.
- Dès le mois de mars, et jusqu'au 1^{er} mai, précédant l'année académique de mobilité, les étudiant-e-s intéressé-e-s doivent s'adresser à la conseillère aux études, Mme A. Tryphon.
- Le **Service des relations internationales** (www.unige.ch/intl/) vous informe sur le programme de mobilité et traite les demandes de bourses de mobilité.
Accueil : Mme S. de Raemy – Sylvia.DeRaemy@intl.unige.ch

Bourses et allocations d'études

Service des allocations d'études et d'apprentissage – www.geneve.ch/bourses/etudes

- Informations et demandes pour les : allocations d'études, exonération et remboursement de taxes, prêts d'études, allocations d'encouragement à la formation.

Par ailleurs, le fichier **Prix-Bourses-Subsides**, contenant le répertoire des prix ainsi que les éventuelles possibilités de financement des études et de la recherche, est accessible à l'adresse web : www.unige.ch/intl/?boursiers/index.html

Pour les **aides financières à caractère social** s'adresser au Bureau universitaire d'information sociale (BUIS).

Règlement du Baccalauréat universitaire en Psychologie **(Bachelor of Science in Psychology)**

(sous réserve de l'approbation du Rectorat)

Le masculin est utilisé au sens générique. Il désigne tant les femmes que les hommes.

Conditions générales

Article 1. Objet

- 1.1 La Faculté prépare au Baccalauréat universitaire en Psychologie (Bachelor of Science in Psychology), premier cursus de la formation de base au sens de l'article 25 du Règlement de l'Université de Genève (RU).
- 1.2 L'obtention du Baccalauréat universitaire est une condition pour l'accès à un deuxième cursus de la formation de base, la Maîtrise universitaire. L'accès à certaines Maîtrises universitaires peut être lié à des conditions particulières conformément à leurs règlements respectifs.

Article 2. Objectifs et description

- 2.1 La formation du Baccalauréat universitaire en Psychologie (ci-après 'Baccalauréat') a pour but d'acquérir les bases des différents domaines de la psychologie.
- 2.2 Les études de Baccalauréat sont organisées en trois périodes d'études successives, qui correspondent chacune à un volume d'études équivalant à une année d'études à plein temps (60 crédits).
- 2.3 Un crédit ECTS (European Credit Transfer and Accumulation System, ci-après 'crédit') correspond à 25-30 heures de travail de la part de l'étudiant (présence aux cours, travail personnel, préparation des examens, etc.).
- 2.4 Le Baccalauréat est obtenu lorsque l'étudiant a acquis 180 crédits selon le plan d'études du Baccalauréat.

Immatrication, admission et inscription

Article 3. Immatriculation

Pour être admises aux études de Baccalauréat, les personnes doivent remplir les conditions générales d'immatriculation requises par l'Université.

Article 4. Admission

Les étudiants nouvellement immatriculés à l'Université de Genève ne sont admis que pour la rentrée universitaire d'octobre.

Article 5. Refus d'admission et admission conditionnelle

5.1 Critères de refus

Les situations suivantes constituent des critères de refus lorsqu'elles se sont produites dans les cinq années précédant la demande d'admission :

- a. élimination antérieure d'une même branche d'études (psychologie) d'une université ou haute école suisse ou étrangère ou
- b. éliminations antérieures de deux facultés (ou subdivisions) dans des universités ou hautes écoles suisses ou étrangères ;

5.2 Critère d'admission conditionnelle

La situation suivante constitue un critère d'admission conditionnelle lorsqu'elle s'est produite dans les cinq années précédant la demande d'admission :

une élimination d'une faculté (ou subdivision) d'une université ou haute école suisse ou étrangère (sous réserve de l'article 5.1.a) ;

5.3 Les étudiants bénéficiant d'une admission conditionnelle doivent acquérir les 60 crédits de la première période au plus tard à la session d'examens d'octobre de l'année suivant leur admission.

5.4 Les décisions sont prises par le doyen de la Faculté, qui tient compte des cas de force majeure.

Article 6. Reprise des études au sein de la Faculté

Les étudiants qui ont quitté la Section sans avoir été éliminés peuvent être réadmis sous certaines conditions déterminées par la présidence de la Section. La correspondance des études antérieures avec le nouveau programme s'établit par le biais d'équivalences.

Article 7. Equivalences, dispenses et mobilité

7.1 Après immatriculation, des équivalences relatives à une formation antérieure peuvent être octroyées par la présidence de la Section, sur préavis de la Commission d'équivalences et de mobilité désignée par le Conseil de Section.

7.2 Durant les 2^e et 3^e périodes d'études (cf. art. 2.2 et 10.1), les étudiants peuvent effectuer un ou deux semestres d'études dans une autre Université. La durée maximale d'études dans une autre Université pour les deux périodes réunies est d'un an. En accord avec la Commission d'équivalences et de mobilité, ils établissent un plan d'études personnalisé qui fait l'objet d'un contrat.

7.3 La Commission d'équivalences et de mobilité, désignée par le Conseil de Section sur proposition du Collège des professeurs de la Section,

- préavise les attributions d'équivalences à l'intention des instances compétentes,
- statue au plan académique sur les conditions de mobilité des étudiants.

Elle est composée du président ou du vice-président de la Section, de trois membres du corps professoral, de deux membres du corps intermédiaire et du conseiller aux études de la Section. Dans la mesure du possible, tous les domaines de la psychologie enseignés dans la Section sont représentés.

7.4 Au moins 120 des 180 crédits exigés pour l'obtention du Baccalauréat doivent être acquis dans des enseignements inscrits dans le plan d'études du Baccalauréat universitaire en Psychologie de l'Université de Genève.

Programme d'études

Article 8. Durée des études et crédits ECTS

- 8.1 Pour obtenir le Baccalauréat, l'étudiant doit acquérir 180 crédits correspondant en principe à une durée d'études de six semestres.
- 8.2 Un semestre d'études à plein temps correspond en principe à 30 crédits.
- 8.3 La durée maximale des études est de dix semestres. L'étudiant qui n'obtient pas son Baccalauréat dans ce délai est éliminé, sauf dérogation accordée par le doyen de la Faculté.
- 8.4 Le doyen de la Faculté peut accorder une dérogation à la durée des études si l'étudiant désire faire des études à temps partiel ou si de justes motifs existent. L'étudiant doit formuler sa demande par écrit au Doyen, après avoir consulté le conseiller aux études de la Section.

Article 9. Congé

- 9.1 Conformément à l'article 19 du Règlement de l'Université de Genève (RU), l'étudiant qui désire interrompre momentanément ses études à l'Université de Genève doit adresser une demande de congé au doyen de la Faculté qui transmet sa décision à la Division administrative et sociale des étudiants. Ce congé est accordé pour une période d'un semestre ou d'une année, il est renouvelable.
- 9.2 La durée du congé n'excède cependant pas deux ans.

Article 10. Structure des études

- 10.1 Les études de Baccalauréat sont organisées en trois périodes d'études successives : 1^{re} période, 2^e période, 3^e période. Chaque période correspond à un volume d'études équivalant à une année d'études à plein temps (60 crédits). L'étudiant doit suivre la séquence d'études dans l'ordre défini dans le plan d'études du Baccalauréat approuvé par le Collège des professeurs de Faculté et le Conseil de Faculté.
- 10.2 Les enseignements sont annuels ou semestriels et sont offerts sous forme de cours, séminaires, travaux pratiques, travaux dirigés, stages et recherches.
- 10.3 Le plan d'études prévoit : des enseignements obligatoires, des enseignements à option et des enseignements libres (dont stage et recherche), et précise la répartition des crédits attachés à chaque enseignement. Il doit être adopté chaque année, avant le début de l'année académique, par le Conseil de Faculté, sur proposition du Collège des professeurs de la Faculté et préavis du Conseil de Section, après approbation par le Collège des Professeurs de la Section.
- 10.4 Sur l'ensemble des trois périodes, la proportion des enseignements obligatoires, qui incluent les enseignements recommandés par la Convention, ne dépasse pas les deux tiers des crédits du Baccalauréat.
- 10.5 La 1^{re} période d'études du Baccalauréat est dite propédeutique. Elle peut s'étendre sur quatre semestres au maximum.
Les 2^e et 3^e périodes réunies peuvent s'étendre sur un total de six semestres au maximum.
- 10.6 Deux travaux pratiques (TP), totalisant 6 crédits, sont dispensés en 2^e période et doivent être suivis par tous les étudiants. A la 3^e période, les étudiants doivent choisir des TP à concurrence de 6 crédits parmi les TP de 3^e période offerts dans le plan d'études.

Article 11. Stage

- 11.1 Durant les 2^e et 3^e périodes, l'étudiant peut accomplir un stage facultatif, assimilé aux enseignements libres, équivalant à 6 crédits et correspondant à quatre semaines de travail à plein temps, qui conduit à la rédaction d'un rapport de stage. Il peut être effectué dans un laboratoire de recherche ou dans une autre institution sous la responsabilité d'un enseignant de la Section.
- 11.2 Une Commission de stages, désignée par le Conseil de Section sur proposition du Collège des professeurs de la Section, reconnaît les institutions ou laboratoires et approuve les projets de stage. Elle est composée de trois membres du corps professoral, d'un membre du corps intermédiaire, du conseiller aux études de la Section et d'un étudiant.
- 11.3 Le stage conduit à la rédaction d'un rapport de stage.
- 11.4 L'étudiant qui se propose de faire un stage doit :
- a. trouver une place de stage,
 - b. présenter à la Commission de stages l'accord écrit d'un professeur de la Section sous la responsabilité duquel il effectuera son stage et qui évaluera son rapport de stage,
 - c. soumettre son projet à la Commission de stage.
- 11.5 Un stage est validé et donne droit à 6 crédits si les conditions suivantes sont remplies :
- a. le projet a été approuvé par la Commission de stage, avant le début du stage,
 - b. l'étudiant a fourni une attestation, délivrée par l'institution où le stage a été effectué et selon laquelle ce stage équivaut à quatre semaines de travail à temps plein,
 - c. l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 4 à l'évaluation du rapport de stage.

Article 12. Travail de recherche

- 12.1 Durant la 3^e période, l'étudiant peut effectuer une recherche empirique facultative, assimilée aux enseignements libres et équivalant à 12 crédits au maximum, qui conduit à la rédaction d'un rapport de recherche.
- 12.2 Le travail de recherche de 3^e période peut être dirigé par un membre du corps professoral, un maître d'enseignement et de recherche ou un maître-assistant de la Section de Psychologie.
- 12.3 Le travail de recherche fait l'objet d'un accord écrit préalable entre l'étudiant et l'enseignant responsable de la recherche. Cet accord fixe :
- les objectifs de la recherche,
 - la nature, l'étendue, le nombre de crédits et la durée du travail à accomplir par l'étudiant,
 - la forme du rapport final et celle de l'évaluation.
- 12.4 Le rapport de recherche est validé et donne droit aux crédits prévus si les conditions suivantes sont remplies :
- a. l'étudiant satisfait aux conditions établies dans l'accord fixé au préalable entre l'étudiant et l'enseignant responsable
 - b. l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 4 à l'évaluation du rapport de recherche.

Contrôle des connaissances

Article 13. Inscription aux enseignements et aux évaluations

- 13.1 Les inscriptions aux enseignements se font auprès du secrétariat des étudiants de la Section.

- a. Enseignements obligatoires : l'étudiant est inscrit d'office aux enseignements obligatoires de la période. L'inscription aux enseignements obligatoires de la 3^e période a lieu deux semestres après l'entrée en 2^e période.
- b. Enseignements à option et enseignements libres : l'étudiant doit s'inscrire au plus tard trois semaines après le début des enseignements.

Stage : l'étudiant doit s'inscrire dès que son projet a été approuvé par la Commission de stage (cf. art. 11).

Recherche : l'étudiant doit s'inscrire dès qu'il a conclu un accord avec l'enseignant responsable de la recherche (cf. art. 12).

- 13.2 L'inscription aux enseignements, stage et recherche inclus, vaut automatiquement comme inscription à la session d'examens qui suit immédiatement la fin de cet enseignement ou comme inscription à la session d'examens qui suit immédiatement la remise du rapport de stage ou de recherche.
- 13.3 L'étudiant ayant échoué à la première tentative de validation est automatiquement réinscrit à la session d'octobre qui suit.
- 13.4 Il n'est pas possible de se représenter à un examen déjà acquis.

Article 14. Contrôle des connaissances

- 14.1 Chaque enseignement, stage et recherche inclus, est validé par une évaluation. La forme de l'évaluation des enseignements est précisée dans le plan d'études et annoncée au début de chaque enseignement aux étudiants. La forme de l'évaluation des stages ou recherches est précisée aux articles 11, respectivement 12.
- 14.2 Les connaissances des étudiants sont évaluées par des notes comprises entre 0 et 6, la note suffisante étant 4 et la meilleure note 6.
- 14.3 Les notes égales ou supérieures à 4 permettent l'obtention des crédits alloués à l'enseignement concerné. Les notes inférieures à 4 ne donnent droit à aucun crédit. Les conditions assorties à l'obtention des crédits pour les stages et les recherches sont précisées aux articles 11, respectivement 12.
- 14.4 L'étudiant dispose de deux tentatives pour l'évaluation de chaque enseignement, stage et recherche y compris, réparties sur les trois sessions d'examens de l'année académique correspondante (février, juillet, octobre).
- 14.5 La première validation des enseignements a lieu lors de la session qui suit immédiatement la fin de l'enseignement ou la remise du rapport de stage ou de recherche.
- 14.6 A chaque session, les résultats des évaluations sont co-signés par l'enseignant responsable et un juré. Le juré doit être porteur d'un grade universitaire équivalant au minimum aux niveaux de Licence ou de Maîtrise universitaire.
- 14.7 Les résultats des évaluations sont communiqués aux étudiants à la fin de chaque session d'examens.
- 14.8 Le Baccalauréat s'accompagne d'un Supplément au diplôme qui contient des informations précises sur la nature et le niveau du diplôme, ainsi que d'un procès-verbal récapitulatif du résultat des évaluations signé par le doyen de la Faculté.

Article 15. Conditions de réussite

- 15.1 Nombre minimum de crédits à acquérir
 - a. L'étudiant doit acquérir un minimum de 30 crédits par année sous peine d'élimination, à moins que la somme des crédits restant à acquérir pour la période propédeutique ou le Baccalauréat soit inférieure à 30.

- b. L'étudiant qui, après quatre semestres pour les 2^e et 3^e périodes réunies, n'a pas acquis un minimum de 90 crédits pour ces deux périodes réunies est éliminé.

Période propédeutique

- 15.2 L'ensemble des enseignements de la période propédeutique doit avoir été évalué une première fois au plus tard après deux semestres d'études, sous peine d'élimination, sauf dans le cas de l'obtention d'une dérogation à la durée des études (cf. article 8.4).
- 15.3 La période propédeutique (1^e période) exige l'acquisition de 60 crédits. Ceux-ci sont acquis lorsque l'étudiant obtient une note égale ou supérieure à 4 pour chacun des enseignements prévus dans le plan d'études.
- 15.4 Après deux semestres, l'étudiant de propédeutique à qui il manquerait 6 crédits au maximum pour obtenir les 60 crédits requis pour la période propédeutique est accepté conditionnellement en 2^e période, sous réserve de l'art. 5.3. Il dispose des deux semestres suivants pour obtenir les crédits manquants, sous peine d'élimination :
- soit en se réinscrivant aux enseignements libres, à option ou obligatoires échoués,
 - soit, en remplacement des enseignements libres ou à option échoués, en s'inscrivant à d'autres enseignements de même type de 1^e période pour lesquels il n'a jamais été évalué ; un ou des cours obligatoires échoués peuvent être remplacés par un ou des cours à option de 1^e période pour un maximum de 6 crédits, à condition que l'étudiant ait obtenu une note minimale de 2 à ce/ces cours.
- Il dispose alors de deux tentatives au maximum pour valider ces enseignements tout en respectant le délai d'études de quatre semestres prévu à l'article 10.5.
- 15.5 Après deux semestres, l'étudiant de propédeutique à qui il manquerait plus de 6 crédits ne peut pas être admis en 2^e période. Toutefois, s'il a acquis au moins 30 crédits sur les 60 crédits requis pour la période propédeutique, il bénéficie des deux semestres suivants pour obtenir tous les crédits manquants, sous peine d'élimination et sous réserve de l'art. 5.3 :
- soit en se réinscrivant aux enseignements libres, à option ou obligatoires échoués,
 - soit, et ceci uniquement en remplacement des enseignements libres ou à option échoués, en s'inscrivant à d'autres enseignements de même type de 1^e période pour lesquels il n'a jamais été évalué ; un ou des cours obligatoires échoués peuvent être remplacés par un ou des cours à option de 1^e période pour un maximum de 6 crédits, à condition que l'étudiant ait obtenu une note minimale de 2 à ce/ces cours.
- Il dispose alors de deux tentatives au maximum pour valider ces enseignements tout en respectant le délai d'études de quatre semestres prévu à l'article 10.5.

2^e et 3^e périodes

- 15.6 L'ensemble des enseignements des 2^e et 3^e périodes réunies doit avoir été évalué une première fois au plus tard après cinq semestres d'études pour les 2^e et 3^e périodes réunies, sous peine d'élimination, sauf dans le cas de l'obtention d'une dérogation à la durée des études (cf. article 8.4).
- 15.7 L'étudiant qui n'a pas obtenu une note suffisante à certaines évaluations de 2^e ou 3^e période peut obtenir les crédits manquants :
- soit en se réinscrivant aux enseignements libres, à option ou obligatoires échoués,
 - soit, et ceci uniquement en remplacement des enseignements libres ou à option échoués, en s'inscrivant à d'autres enseignements de même type et de la même période pour lesquels il n'a jamais été évalué ; un ou des cours obligatoires échoués peuvent être remplacés par un ou des cours à option de la période correspondante pour un maximum de 6 crédits par période, à condition que l'étudiant ait obtenu une note minimale de 2 à ce/ces cours.
- Il dispose alors de deux tentatives au maximum pour valider ces enseignements, tout en respectant les délais d'études prévus aux articles 8.3 et 10.5.

- 15.8 Si, après quatre semestres pour les 2^e et 3^e périodes réunies, il a obtenu une note égale ou supérieure à 4 pour un total d'au moins 90 crédits, il bénéficie des deux semestres suivants pour obtenir les crédits manquants, sous peine d'élimination.

Article 16. Absences aux évaluations

- 16.1 L'étudiant qui ne se présente pas à une session pour laquelle il est inscrit ou qui interrompt ses examens doit, dans les trois jours, en informer par écrit le doyen de la Faculté en indiquant les motifs de son absence.
- 16.2 Le cas échéant, le certificat médical justifiant une absence à un examen doit être remis dans les trois jours au doyen de la Faculté. Il doit couvrir la période concernée, et les dates de début et de fin d'incapacité doivent être clairement mentionnées.
- 16.3 L'étudiant excusé pour de justes motifs à un examen est automatiquement réinscrit pour cet examen à la session suivante. Les notes des autres examens présentés restent acquises.
- 16.4 L'étudiant excusé pour de justes motifs pour toute une session d'examens voit sa session annulée, y compris les résultats éventuellement acquis durant cette session. Il est automatiquement réinscrit aux examens de la session suivante. Le délai d'études initial est maintenu et les examens présentés ne comptent pas pour une tentative.
Les résultats obtenus avant la session (contrôles continus, travaux écrits, etc.) restent acquis.
- 16.5 Aux fins d'assurer le respect des exigences réglementaires, le Doyen peut soumettre à l'examen d'un médecin-conseil les certificats médicaux produits par les étudiants.
- 16.6 Dès lors que de justes motifs ne sont pas reconnus, l'étudiant est considéré comme ayant échoué à tous les examens non présentés (note 0). Les résultats obtenus avant la session (contrôles continus, travaux écrits, etc.) restent acquis.

Dispositions finales

Article 17. Elimination

- 17.1 Est éliminé, l'étudiant qui :
- a. ne peut plus s'inscrire aux enseignements de la Section, conformément aux dispositions du présent règlement,
 - b. ne subit pas les examens ou ne présente pas les travaux requis ou n'obtient pas les crédits requis dans les délais fixés, en vertu des articles 8, 10 et suivants,
 - c. n'obtient pas un minimum de 30 crédits au terme d'une année, à moins que la somme des crédits restant à acquérir pour la période propédeutique ou le Baccalauréat soit inférieure à 30,
 - d. n'obtient pas les 60 crédits requis pour la période propédeutique en quatre semestres d'études sous réserve de l'article 5.3,
 - e. n'obtient pas au moins 90 crédits pour les 2^e et 3^e périodes réunies en quatre semestres d'études,
 - f. n'obtient pas les 120 crédits requis pour les 2^e et 3^e périodes réunies en six semestres d'études,
 - g. n'obtient pas les 180 crédits requis pour le Baccalauréat en dix semestres d'études.
- 17.2 La décision d'élimination est prise par le doyen de la Faculté.

Article 18. Procédures d'opposition et de recours

En cas d'opposition et de recours contre une décision de la Faculté, le règlement interne de l'Université du 25 février 1977 relatif aux procédures d'opposition et de recours (RIOR) est applicable.

Article 19. Entrée en vigueur, abrogation et dispositions transitoires

19.1 Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} octobre 2005 et abroge celui de la Licence en psychologie approuvé par le DIP le 13 août 2001.

19.2 Il s'applique à tous les nouveaux étudiants.

19.3 Admission dans les nouveaux cursus :

Etudiants inscrits en 1^e cycle en 2004-2005

- a. Les étudiants inscrits en 1^e cycle en 2004-2005 sont automatiquement inscrits dans le cursus de Baccalauréat en automne 2005.
- b. Les crédits acquis en 1^e cycle sont automatiquement transférés dans le cursus de Baccalauréat.

Etudiants inscrits en année propédeutique en 2004-2005

- c. Les étudiants qui, sur dérogation, accomplissent l'année propédeutique sur deux ans entrent en 1^e période de Baccalauréat.
- d. Les étudiants qui ont obtenu le certificat propédeutique en octobre 2005 entrent en 2^e période de Baccalauréat.
- e. Les étudiants qui n'ont pas obtenu le certificat propédeutique en octobre 2005 entrent conditionnellement en 2^e période de Baccalauréat.

Ils devront obtenir le certificat propédeutique au plus tard trois semestres après le début des études conformément au règlement d'études de la Licence en psychologie, approuvé par le DIP le 13 août 2001, sous peine d'élimination.

Etudiants inscrits en année de demi-licence en 2004-2005

- f. Les étudiants qui, sur dérogation, accomplissent l'année de demi-licence sur deux ans entrent en 2^e période de Baccalauréat.
- g. Les étudiants qui ont obtenu la demi-licence en octobre 2005 entrent en 3^e période de Baccalauréat.
- h. Les étudiants qui n'ont pas obtenu la demi-licence en octobre 2005 entrent conditionnellement en 3^e période de Baccalauréat.

Ils devront obtenir la demi-licence au plus tard six semestres après le début des études conformément au règlement d'études de la Licence en psychologie, approuvé par le DIP le 13 août 2001, sous peine d'élimination.

Etudiants inscrits en 2^e cycle en 2004-2005

- i. Les étudiants inscrits en 2^e cycle en 2004-2005, qui ne sont ni éliminés ni diplômés à l'issue de la session d'octobre 2005, restent soumis au règlement de la Licence en psychologie et terminent leurs études sous le régime de la Licence.

Organisation des études du Baccalauréat universitaire en Psychologie (ci-après Baccalauréat)

Note : la section de Psychologie ne forme ni psychanalystes ni psychothérapeutes.

Crédits ECTS

La réussite d'un enseignement donne droit au nombre déterminé de crédits fixé par le plan d'études, en référence au système ECTS (European Credit Transfer System = Système de transfert de crédit européen). Un crédit ECTS correspond à 25-30 heures de travail de la part de l'étudiant (présence aux cours, travail personnel, préparation des examens, etc.).

	1 ^e période de Baccalauréat (B1)	2 ^e période de Baccalauréat (B2)	3 ^e période de Baccalauréat (B3)
Cours obligatoires	45	42	27
Cours à option (choix dans une liste)	6	12	21
Cours libres (hors-section)	9	6	12
Total crédits	60 ECTS	60 ECTS	60 ECTS

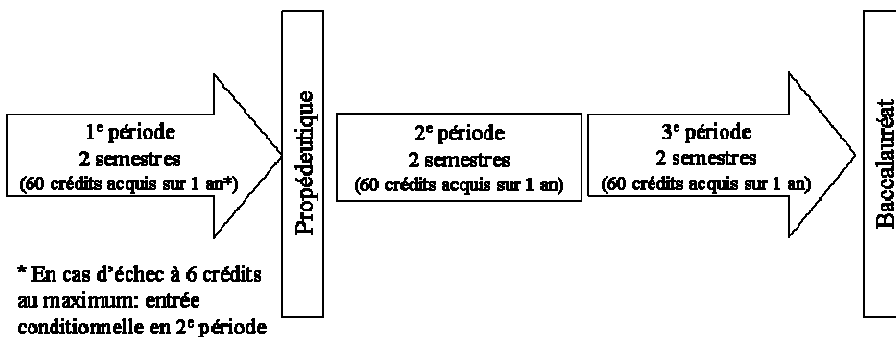
Durée des études

Les études du Baccalauréat sont organisées en trois périodes d'études portant chacune, en principe, sur 2 semestres.

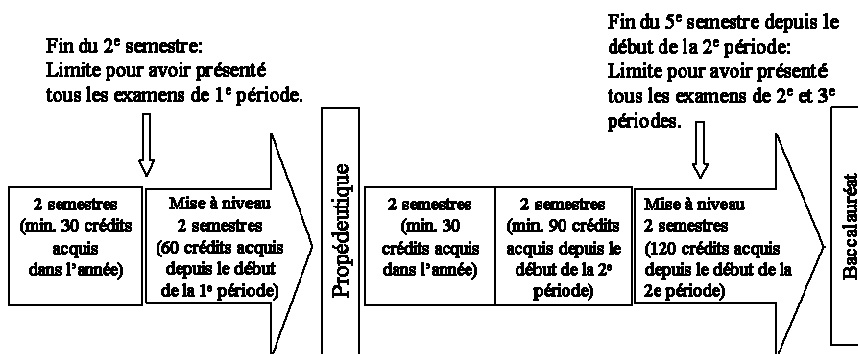
La première période constitue une année propédeutique.

La durée des études pour l'obtention du Baccalauréat correspond en principe à 6 semestres (10 semestres au maximum).

1. Parcours des études de Baccalauréat en 6 semestres



2. Parcours des études de Baccalauréat en 10 semestres



Recherche en psychologie

Durant la 3^e période, l'étudiant-e peut effectuer une recherche empirique facultative, assimilée aux enseignements libres et équivalant à 12 crédits ECTS au maximum, qui conduit à la rédaction d'un rapport de recherche. Le travail de recherche de 3^e période est dirigé par un-e membre du corps professoral, un-e maître d'enseignement et de recherche ou un-e maître assistant-e de la section de Psychologie.

Il fait l'objet d'un accord écrit entre l'étudiant-e et l'enseignant-e responsable, accord qui fixe : les objectifs de la recherche, la nature, l'étendue, le nombre de crédits et la durée du travail à accomplir par l'étudiant-e, la forme du rapport final et celle de l'évaluation (note minimale exigée : 4).

Stage

Durant les 2^e et 3^e périodes, l'étudiant-e peut accomplir un stage facultatif équivalant à 6 crédits ECTS, assimilé aux enseignements libres et correspondant à quatre semaines de travail à plein temps, qui conduit à la rédaction d'un rapport de stage.

L'étudiant qui se propose de faire un stage doit : a) trouver une place de stage; b) présenter à la Commission de stages l'accord écrit d'un-e professeur-e de la Section sous la responsabilité duquel de laquelle il-elle effectuera son stage et qui évaluera son rapport de stage; c) soumettre son projet à la Commission de stages.

Le stage est validé et donne droit à 6 crédits lorsque : a) le projet a été approuvé par la Commission de stages; b) l'étudiant-e a fourni une attestation, délivrée par l'institution où le stage a été effectué et selon laquelle ce stage équivaut à quatre semaines de travail à temps plein; c) l'étudiant-e a obtenu une note égale ou supérieure à 4 à l'évaluation du rapport de stage.

Examens

Le procès-verbal de chaque étudiant-e est publié après la session d'examens sur une page électronique sécurisée à laquelle l'étudiant-e a accès avec son code personnel depuis un lien disponible sur la page d'accueil du site internet de la Faculté www.unige.ch/fapse.

Fraude (art. 38 du Règlement de l'Université)

En cas de fraude ou de tentative de fraude, le jury, ou le cas échéant, le-la surveillant-e fait immédiatement un rapport au-à la doyen-ne de la faculté ou au-à la président-e de l'école qui examine la situation. Le Collège des professeur-e-s peut annuler tous les examens subis par le-la candidat-e dans la session et ajourner les examens du-de la candidat-e à une autre session. L'annulation de la session entraîne l'échec du-de la candidat-e à cette session. Le Collège des professeur-e-s peut aussi, le cas échéant, proposer au Rectorat l'exclusion temporaire ou définitive de l'Université.

Préparation à une Maîtrise

Dès son entrée en 3e période du Baccalauréat, l'étudiant qui le souhaite se prépare à une Maîtrise. Il choisit certains de ses enseignements en fonction de la Maîtrise envisagée. Différentes Maîtrises offertes par l'Université de Genève lui seront accessibles.

Attention, les conditions d'admission diffèrent d'une Maîtrise à l'autre : des compléments d'études peuvent être exigés avant ou pendant la Maîtrise et, dans certains cas, l'admission peut dépendre d'une procédure d'admission particulière. Il est conseillé à l'étudiant de visiter les pages Internet des différentes facultés ou de s'informer auprès des conseiller-es aux études des facultés afin de prendre connaissance de l'offre et des conditions d'admission.

Les Maîtrises de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation seront les suivantes :

Dès la rentrée 2005, l'unité TECFA propose une Maîtrise universitaire en Sciences et technologies de l'apprentissage et de la formation (informations disponibles sur Internet depuis l'adresse <http://tecfa.unige.ch/>)

Dès la rentrée 2006, la Section de Psychologie proposera

- une Maîtrise universitaire en Psychologie
- une Maîtrise universitaire en Logopédie*

Dès la rentrée 2006, la Section des Sciences de l'éducation proposera plusieurs Maîtrises dont les descriptions seront disponibles à partir de l'adresse www.unige.ch/fapse

* Intitulé à confirmer

La Maîtrise universitaire en Psychologie (Master of Science in Psychology)

I. Conditions d'admission

Les détenteurs d'un Baccalauréat universitaire en Psychologie suisse sont admis à la Maîtrise universitaire en Psychologie (ci-après 'Maîtrise').

II. Liste des orientations

Lorsqu'il sera en Maîtrise, l'étudiant devra s'inscrire au programme de deux orientations (A et B) parmi les suivantes :

- Psychologie Affective
- Psychologie Clinique
- Psychologie Cognitive
- Psychologie Développementale
- Psychologie Sociale
- Méthodologie

III. Structure

Pour obtenir la Maîtrise, l'étudiant doit acquérir 120 crédits correspondant en principe à une durée d'études de quatre semestres.

		Crédits
Programmes liés aux orientations	Programme de l'orientation A	30
	Programme de l'orientation B	30
Mémoire obligatoire	Mémoire (lié à l'orientation A ou B), y compris colloque de recherche	30
Méthodologie et analyse des données		9
Cours libres (en ou hors Section)		21
<i>Total crédits ECTS</i>		<i>120</i>

IV. Liste des enseignements co-requis pour la Maîtrise à suivre en principe en 3^e période de Baccalauréat

Plusieurs orientations ont désigné des cours de 3^e période du Baccalauréat universitaire comme constituants des cours co-requis. Ces cours totalisent 12 crédits au maximum.

L'étudiant choisit les enseignements à option co-requis pour les deux orientations de Maîtrise qu'il envisage de suivre.

Un enseignement de Baccalauréat co-requis pour la Maîtrise est

- un enseignement à option, en principe de 3^e période de Baccalauréat,
- qui, s'il n'a pas été suivi au cours du Baccalauréat, devra obligatoirement l'être en Maîtrise, assimilé aux cours libres.

Des enseignements co-requis sont demandés pour trois des orientations :

Psychologie Affective

- Stress : Analyse, intervention, maîtrise I
- Psychologie affective et ses applications

Psychologie Clinique

- TP Evaluation psychologique
- Evaluation psychologique I : instruments

Psychologie Développementale

- TP Psychologie du développement
- Développement cognitif dans une perspective lifespan

V. Descriptif des orientations

Orientation Psychologie Affective

Le programme de Psychologie Affective assure un enseignement et un encadrement couvrant les différents aspects de la psychologie affective, incluant l'émotion, la motivation, la personnalité, l'humeur, le bien-être, le stress, la méthodologie, la neuropsychologie et les neurosciences, la psychopathologie, les biais cognitifs, et les troubles affectifs. L'enseignement se veut résolument intégratif car le rôle de l'affect est admis dans l'ensemble des sous-disciplines de la psychologie, et se révèle déterminant dans de nombreuses applications professionnelles. Entretenant des liens extrêmement étroits avec l'étude des processus cognitifs servant de base à l'analyse des phénomènes affectifs, la psychologie affective est très ouverte vers l'interdisciplinarité. L'ouverture interdisciplinaire de l'orientation Psychologie Affective se manifeste également par ses relations avec d'autres disciplines à l'Université de Genève, mais aussi avec d'autres Universités Suisses et internationales. Dans l'ensemble, l'objectif du programme est donc de former les étudiants à une approche empirique et expérimentale en psychologie affective leur permettant une compréhension approfondie et intégrée des processus affectifs normaux et de leurs dysfonctionnements.

Orientation Psychologie Cognitive

La psychologie cognitive est l'étude empirique des processus de traitement de l'information qui interviennent dans les conduites humaines et animales. Elle vise à décrire la manière dont les sujets perçoivent leur environnement (espace, objets, soi-même et autres individus, systèmes de signes naturels ou artificiels), y dirigent leur attention et gèrent les interactions qu'ils entretiennent avec lui. Elle vise en outre à analyser comment les sujets stockent en mémoire les informations relatives au monde extérieur ou à eux-mêmes, leur donnent du sens, les transforment et les récupèrent dans des situations diverses pour produire des actions matérielles ou mentales (pensée, jugement, prise de décision, résolution de problème et communication) et ainsi permettre l'exécution efficace des activités quotidiennes.

La psychologie cognitive contemporaine repose sur trois piliers: son lien naturel avec les neurosciences cognitives, le recours systématique à l'expérimentation, la modélisation en termes de traitement de l'information.

Pour plusieurs de ces thèmes, en plus du fonctionnement humain normal, on abordera les perspectives phylogénétique, ontogénétique et pathologique.

Orientation Psychologie Clinique

Le programme de Psychologie Clinique a pour objectif de fournir aux étudiants une formation dans trois domaines (psychopathologie, neuropsychologie, relations interpersonnelles) de la psychologie clinique, ce tant chez l'enfant et l'adolescent que chez l'adulte. Tout en assurant une formation commune à l'évaluation et à l'intervention dans les trois domaines, le programme permet également à l'étudiant de se spécialiser dans un domaine en effectuant des choix ciblés. Différents enseignements (cours et séminaires) seront proposés : psychopathologie cognitive, neuropsychologie clinique, déficits cognitifs chez l'enfant et l'adolescent, psychopathologie développementale, relations interpersonnelles chez l'enfant et chez l'adulte, processus thérapeutiques, ainsi que psychologie clinique interculturelle et psychologie légale.

Orientation Psychologie Développementale

Cette orientation vise à former les étudiants aux principales méthodes et théories en psychologie du développement, non seulement pour mieux comprendre le développement des individus et des différentes fonctions, mais également en accord avec le postulat fondamental selon lequel on ne peut pas comprendre le fonctionnement de l'adulte sans en comprendre la genèse. Ensemble, les différents cours permettront d'étudier plusieurs facettes du développement : développement cognitif, développement perceptif et moteur, développement socio-affectif ou socio-émotionnel, ceci dans une perspective expérimentale (en laboratoire par exemple) et observationnelle. Le développement tout au travers de la vie (psychologie développementale dite du « lifespan ») sera abordé : enfance, âge adulte, âge avancé. Les étudiants seront sensibilisés tant aux approches issues des neurosciences (par exemple neurosciences du vieillissement) qu'à la psychologie de l'éducation. Les Travaux pratiques et la recherche conduite dans le domaine permettront aux étudiants d'acquérir un certain savoir-faire dans l'étude empirique des différences d'âge. Les applications possibles des approches développementales seront également traitées dans plusieurs enseignements.

Orientation Psychologie Sociale

La formation proposée s'oriente tout à la fois vers l'analyse théorique de processus fondamentaux, l'analyse psychosociale de problématiques sociétales et l'acquisition des instruments méthodologiques de la recherche en psychologie sociale.

Les outils théoriques concernent notamment les représentations sociales, l'identité sociale, les relations entre groupes, la discrimination et les préjugés, la comparaison sociale, l'influence sociale, et le changement d'attitude et la persuasion.

Les problématiques sociétales qui font l'objet de travaux dans le cadre de l'équipe de psychologie sociale sont abordés : la solidarité sociale, les droits de l'homme et la citoyenneté, le racisme et la xénophobie, la discrimination sexuelle, les fonctionnements sociocognitifs et les enjeux identitaires dans le développement des compétences, et l'impact des campagnes (de santé par exemple).

La double finalité de cette orientation, à la fois académique et ouverte aux perspectives d'application, trouve sa pertinence dans un nombre important de secteurs de la société pour comprendre les problèmes récurrents ou émergents, pour mettre en place des mesures et prendre des décisions, et pour évaluer leur efficacité.

Orientation Méthodologie

Le programme a pour objectif de permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances approfondies dans la planification, le recueil, l'élaboration et le traitement des données en psychologie, de développer son esprit critique et de s'entraîner à analyser de manière informée les articles publiés. Il fournit en particulier une qualification double – dans un domaine de la psychologie par l'autre orientation et dans le domaine de la méthodologie et de l'analyse de données – et permet d'acquérir les connaissances requises pour ceux qui se destinent à la recherche en psychologie, et plus généralement, ceux qui désirent faire une thèse et entamer une carrière scientifique. Enfin, ce programme est aussi une formation pour se spécialiser (thèse de doctorat) dans le domaine de la méthodologie ou de la psychométrie.

Les domaines suivants seront abordés : "Evaluation Research", Plans expérimentaux, Méthodes et modèles statistiques correspondant à des situations de recherche en psychologie (par exemple : étude de cas singulier, analyses textuelles, modèles à variables latentes, modèles psychométriques, méthodes par simulation, théorie de l'échantillonnage, analyses graphiques).

La Maîtrise universitaire en Logopédie*

Master of Science in Human Communication Disorders

* intitulé à confirmer

La Maîtrise universitaire en logopédie a pour objectifs :

- de former l'étudiant à l'étude scientifique de la parole, du langage, de la communication humaine et de leurs dysfonctionnements,
- de préparer l'étudiant aux principales activités professionnelles des logopédistes : conseil et prévention, évaluation et diagnostic, accompagnement et prise en charge des troubles de la voix, de la déglutition, de la parole, du langage oral et écrit ainsi que de la communication.

Ces problématiques sont abordées tant chez l'enfant et l'adolescent que chez l'adulte et la personne âgée. Divers formats d'enseignement sont proposés (cf. ci-dessous), avec notamment une formation clinique qui fait partie intégrante de la Maîtrise.

I. Conditions d'admission

- Baccalauréat universitaire en Psychologie (ou titre jugé équivalent)
- Cours et travaux pratiques pré-requis
- Dossier de candidature, comprenant notamment une lettre de motivation, un curriculum vitae et une attestation d'un médecin ORL
- Examen d'admission pour évaluer les prédispositions professionnelles des candidat-e-s pour l'exercice de la logopédie (cf. règlement CDIP, 2000)

Pour la rentrée d'octobre 2006, la procédure d'admission aura lieu vraisemblablement à l'inter-semestre (février-mars 2006)

NB. Le nombre d'étudiants admis à la Maîtrise universitaire en logopédie sera probablement limité en fonction du nombre de places disponibles pour la formation clinique.

II. Structure

La maîtrise universitaire en logopédie est une formation d'un minimum de 4 semestres comprenant :

- des cours et cours-blocs (enseignements regroupés sur 2-4 journées, 44 crédits),
- des modules de formation clinique (séminaires, enseignements de type Apprentissage par Résolution de Problèmes [ARP] et stages, 46 crédits
- un colloque de recherche et un mémoire de recherche (30 crédits)

III. Liste des enseignements pré-requis à suivre en Baccalauréat

Liste pour 2005-2006

- Cours à suivre en 1e et/ou 2e période (12 crédits)
- 6 crédits de linguistique ou sciences du langage (selon une liste)
- 6 crédits de sciences de l'éducation (selon une liste)
- Cours et TP à suivre en 3e période (24 crédits)
- Psycholinguistique expérimentale (6 crédits), sous réserve de l'approbation par le Collège de Section

- Acquisition du langage (6 crédits)
- Bases anatomo-physiologiques de l'audiophonologie (3 crédits)
- Phonétique et phonologie (3 crédits, Lettres)
- TP Langage A (3 crédits)
- TP Langage B (3 crédits)

Plus de détails sur la Maîtrise universitaire en Logopédie sont disponibles sur Internet depuis l'adresse <http://www.unige.ch/fapse/PSY/persons/frauenfelder/welcome.html>.

Cours du Baccalauréat universitaire en Psychologie devant obligatoirement être suivis en 2005-06 pour l'obtention du Baccalauréat, s'ils n'ont pas déjà été suivis

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Enseignant-e-s	Modalité d'examen	Semestres	Horaire
71118	Introduction à la psychologie clinique	3	B. Goguikian Ratcliff	E	H	lun 16-18h
7111B	Savoir-faire académique	3	C. Ballaz	E + éval. répétées	A	cours ven 17-19h + horaires TD
7111C	Psycholinguistique *	5	U. Frauenfelder P. Zesiger	E	A	mer 16-18h
7111D	Psychopathologie développementale	3	Ch. Robert-Tissot	E	E	lun 12-14h
7111E	Champs professionnels en psychologie **	3	B. Goguikian Ratcliff	travail à rendre	E	mer 8-10h
7111F	Introduction à l'analyse exploratoire des données avec des logiciels statistiques	3	O. Renaud G. Pini	E	E	jeu 10-12h+ horaire TD
7111G	Psychologie de la personnalité	3	F. Caspar	E ou éval. répétées	H	lun 14-16h
71121	Psychologie cognitive	5	D. Kerzel	E	A	ven 8-10h
71133	Psychologie de l'émotion	5	D. Sander	E	A	ma 8-10h (hiver) + ma 16-18h (été)

* Pour les étudiants qui n'auraient pas suivi le cours « Psychologie du langage ».

** Pour les étudiants qui n'auraient pas suivi le cours « Introduction à la psychologie clinique » en 2003-04.

En cas d'incompatibilité d'horaires, l'étudiant est prié de s'adresser à la Conseillère aux études.

Liste des cours du Baccalauréat universitaire en Psychologie 2005-2006 – 1^{ère} période

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Enseignant-e-s	Modalité d'examen*	Semestres**	Horaire
45 crédits obligatoires						
71102	Anatomie et physiologie du système nerveux	5	M. Mühlethaler, L. Bernheim, M. Raggenbass	E	A	mar 14-16
71103	Statistiques I	5	P. Viviani	E	A	jeu 14-16
71105	Motivation et apprentissage	5	G. Gendolla	E	A	mar 10-12
71118	Introduction à la psychologie clinique	3	B. Goguikian Ratcliff	E	H	lun 16-18
7111B	Savoir-faire académique	3	C. Ballaz	E + éval. répétées	A	cours ven 17-19h+ horaires TD
7111E	Champs professionnels en psychologie	3	B. Goguikian Ratcliff + invités	travail à rendre	E	mer 8-10
7111F	Introduction à l'analyse exploratoire des données avec des logiciels statistiques	3	O. Renaud, G. Pini	E	E	jeu 10-12h+ horaire TD
7111G	Psychologie de la personnalité	3	F. Caspar	E ou éval. répétées	H	lun 14-16
71121	Psychologie cognitive	5	D. Kerzel	E	A	ven 8-10
74100	La méthode expérimentale en psychologie	5	C.-A. Hauert	E	A	ven 10-12
74101	Psychologie du développement cognitif I	5	P. Mounoud	E	A	mar 8-10

6 crédits en option à choisir dans la liste suivante					
7111H	Relations interpersonnelles	3	F. Caspar	E ou éval. répétées	E jeu 12-14
71131	Développement et apprentissages moteurs	3	C.-A. Hauert	E	H ven 14-16
74110	Développement social et affectif	3	G. Vief	A définir	E lun 10-12
74111	Introduction à la communication éducative médiatisée	6	D. Peraya	E ou travail à rendre	A mar 12-14
74112	Introduction à l'histoire de la psychologie	3	M. Ratcliff	E ou travail à rendre	H mer 8-10
9 crédits de cours libres (hors Section possible)					

* E = écrit, O = oral

** A = annuel, H = hiver, E = été

Descriptifs des cours de 1^{ère} période

45 crédits obligatoires

71102 Anatomie et physiologie du système nerveux

Muhlethaler M. - Bernheim L - Raggenbass M.

Ce cours a pour objectif d'introduire à la physiologie du système nerveux. Trois chapitres seront plus spécifiquement traités :

1. La cellule nerveuse. La plus petite unité fonctionnelle du système nerveux, le neurone, sera décrit dans ses aspects essentiels : morphologie neuronale. Potentiel de membrane, potentiels d'action et potentiels synaptiques. Mécanismes de la neurotransmission.
2. Vision. En traitant le processus visuel depuis l'oeil jusqu'au cerveau, ce chapitre servira d'illustration aux principes fondamentaux de la physiologie sensorielle. Seront notamment considérés : la notion de récepteur rétinien, de voies afférentes et de traitement de l'information au niveau cortical.
3. Motricité. Ce chapitre permettra de donner une vue d'ensemble des mécanismes présidant à la mise en jeu de la musculature squelettique : physiologie musculaire. Moelle épinière et réflexes spinaux. Posture et oculomotricité. Mouvements volontaires et leur programmation.

71103 Statistique I

Viviani P.

Echelles de mesure : caractéristiques et domaines d'application. Variables univariées et bivariées. Distributions et paramètres descriptifs, mesures de tendance et de dispersion pour les différentes échelles : mode, médian, moyenne, entropie, écart semi-interquartile, variance. Mesures de corrélation pour les variables nominales (Chi-carré, trans-entropie), ordinales (coefficients de Kendall et de Pearson) et quantitatives (coefficient de corrélation linéaire, analyse de la régression). Méthodes d'analyse pour les données groupées.

71105 Motivation et apprentissage

Gendolla G.

Ce cours obligatoire donne une introduction aux théories et à la recherche en psychologie de la motivation et de l'apprentissage – les bases du comportement humain. Il y a une confrontation des grandes conceptions théoriques et recherches en psychologie de la motivation et de l'apprentissage, p.ex. le behaviorisme, l'apprentissage cognitif, la motivation de l'accomplissement, etc.

71118 Introduction à la psychologie clinique

Goguikian Ratcliff B.

Cet enseignement vise à donner aux étudiants un aperçu général de la psychologie clinique contemporaine et des problématiques propres à ce champ. La première partie du cours retrace l'émergence de la discipline et l'évolution de ses rapports avec les disciplines avoisinantes. La deuxième partie traite de la place du psychologue clinicien dans la société contemporaine, ainsi que des domaines d'activité traditionnels et récents. La troisième partie définit et illustre les trois pôles actuels de la psychologie clinique (la psychopathologie, la neuropsychologie clinique et les relations interpersonnelles). La quatrième partie met l'accent sur ce qui donne son unité à cette discipline, à savoir la démarche clinique, avec ses méthodes et techniques spécifiques menant à l'évaluation, à l'intervention et à la recherche.

7111B Savoir-faire académique

Ballaz C.

Ce cours comprend trois parties. La première partie (Introduction aux outils informatiques) porte sur l'utilisation de programmes de bureautique qui permettent la rédaction de travaux universitaires. Après une rapide présentation de l'environnement des ordinateurs de la faculté (Windows, Internet, Intranet), seront abordés plus particulièrement les fonctions de Word et Excel qui permettent la rédaction de travaux universitaires. La deuxième partie (Recherche bibliographique et rédaction scientifique) est consacrée à la structure et syntaxe d'un texte scientifique, à la recherche bibliographique ainsi qu'aux normes utilisées pour la rédaction de textes scientifiques. Dans cette partie nous aborderons les catalogues et bases de données bibliographiques à l'université, mais aussi en libre accès, les moteurs de recherche et les techniques de recherche bibliographiques. Ces différents aspects seront complétés par l'utilisation du logiciel EndNote pour la création et gestion de bases de données bibliographiques. La troisième partie aborde les questions éthiques que soulèvent les recherches du psychologue.

Objectif : Cet enseignement doit permettre d'acquérir les savoir faire concernant les outils utilisés à l'université (bureautique, base de données et recherche bibliographique, ressources et réflexion en éthique, rédaction).

7111E Champs professionnels en psychologie

Goguikian Ratcliff et invités

Ce cours vise à donner aux étudiants un vaste aperçu des champs professionnels dans lesquels les psychologues peuvent être amenés à exercer leur métier. Les conditions légales de la pratique de la psychologie en Suisse seront abordées, les critères cantonaux de droit de pratique seront présentés, ainsi que les activités des associations de psychologues au niveau fédéral (FSP) et cantonal (AGPsy). Différents intervenants travaillant aussi bien dans le domaine de la psychologie clinique que dans d'autres domaines de la psychologie (psychologie du travail, psychologie sociale appliquée, etc.) seront invités à parler de leur pratique de terrain.

7111F Introduction à l'analyse exploratoire des données avec des logiciels statistiques

Renaud O. - Pini G.

Le cours aborde tous les aspects de l'analyse de données, aussi bien théoriques que l'application avec un logiciel statistique. Les données utilisées proviennent de recherches dans le domaine de la psychologie. Les étudiant-e-s apprennent comment entrer les données dans l'ordinateur et comment effectuer des calculs élémentaires, qui répondent aux questions de recherche. Le cours donne aussi une introduction aux méthodes statistiques pour décrire la distribution des variables nominales, ordinales et quantitatives et leurs relations.

Objectif : Se familiariser avec les méthodes de base d'exploration de données de recherche en psychologie et l'utilisation d'un logiciel statistique.

7111G Psychologie de la personnalité

Caspar F.

La psychologie de la personnalité essaye de décrire les différences stables entre les individus et de développer une systématique donnant un ordre aux phénomènes. Dans ce cours, après une introduction générale, les approches les plus importantes de la psychologie de la personnalité seront présentées : les perspectives psychanalytique, humaniste, comportementale, cognitive, et interpersonnelle. Avec l'approche situationniste se pose la question de savoir dans quelle mesure les traits sont en fait stables et indépendants de la situation. Cela sera suivi par une présentation de l'approche biologique, qui a gagné beaucoup d'influence récemment. Enfin, l'approche de Kuhl, qui intègre beaucoup d'éléments provenant des divers

domaines de la psychologie sera introduite, et finalement nous jetterons un coup d'oeil à la psychologie clinique avec les troubles de la personnalité. Chaque approche sera illustrée par une vidéo, et les participants pourront discuter des aspects qui les intéressent.

71121 Psychologie cognitive

Kerzel D.

Le cours abordera les points suivants : histoire de la psychologie cognitive: cognition et cerveau: quelques faits et méthodes, perception des objets (perception de haut niveau) , attention, mémoire sensorielle, à court terme, à long terme, mémoire de tous les jours et les erreurs de mémoire, connaissance, imagerie mentale, langage, résolution de problèmes, raisonnement et prise de décision.

Objectif : Introduction à la psychologie cognitive.

74100 La méthode expérimentale en psychologie

Hauert C.-A.

Repères historiques : de l'observation et de l'introspection à l'expérimentation. La démarche expérimentale et les méthodes quantitatives en psychologie. Exemples d'application dans 3 grands chapitres : les mécanismes perceptifs, les mécanismes centraux, les mécanismes exécutifs.

74101 Psychologie du développement cognitif I

Mounoud P.

Le cours débutera par une sensibilisation des étudiant-e-s à quelques problèmes relatifs à l'étude du développement cognitif. On s'interrogera par exemple sur les rapports entre développement et apprentissage, à l'émergence de conduites nouvelles, au rôle des conduites préalables, à l'opposition entre conduites automatiques et volontaires ou conscientes, au concept de point de vue, à l'attribution de croyance à autrui (Theory of mind). Puis on élaborera un cadre de référence du développement cognitif en partant de la théorie de Piaget relative à la construction de structures nouvelles et à la coordination de points de vue (différenciation et coordination d'actions, de pensées ou de points de vue) pour arriver aux recherches contemporaines. Enfin on illustrera le développement cognitif de façon plus détaillée au moyen d'exemples empruntés à différents types d'activités tels que la résolution de problèmes et la recherche d'objets disparus, les opérations arithmétiques élémentaires et de dénombrement, les activités de sériation, de catégorisation, etc.

6 crédits en option

7111H Relations interpersonnelles

Caspar F.

Dans ce cours, les concepts les plus importants qui seront présentés sont les approches psychodynamiques, d'attachement, d'apprentissage, humanistes, et systémiques.

Au moins un aspect de chaque concept, est illustré par une vidéo. L'approche présentée par le professeur F. Caspar, l'analyse des Plans, est aussi accompagnée d'exercices pratiques.

71131 Le développement et les apprentissages moteurs

Hauert C.-A.

Ce cours examine les déterminants physiques, biologiques et psychologiques du développement et des apprentissages moteurs chez le sujet humain. Des repères théoriques de base sont présentés relatifs aux concepts généraux de développement et d'apprentissage, ainsi qu'aux théories du mouvement. Les faits de pathologie et les instruments d'évaluation sont également envisagés.

74110 Développement social et affectif

Vief G.

Ce cours est une introduction au développement social et affectif au travers de toute la vie. Nous passerons en revue les théories dominantes du développement au travers de la vie (« lifespan ») et les grandes étapes développementales, dans les domaines de recherche les plus importants de ce point de vue.

74111 Introduction à la communication éducative médiatisée

Peraya D.

Le cours constitue une introduction aux différentes thématiques, approches et pratiques pédagogiques qui se rattachent au domaine de la communication éducative médiatisée. Il s'agira dans un premier temps de définir le domaine et d'en retracer l'histoire depuis le courant de la pédagogie des auxiliaires audiovisuels (année 60-70), le passage à une analyse des langages audiovisuels (théories de la communication et sémiotique), jusqu'aux différentes approches actuelles des artefacts technologiques et des technologies inspirées par les différents courants cognitivistes (modèle inférentiel, théorie des modèles mentaux, approche sémiocognitive, notamment). Ce sera l'occasion de développer des concepts fondamentaux du domaine : médiatisation, médiation, outils cognitifs, les différents systèmes de représentation et les registres sémiocognitifs, la métaphore dans les environnements virtuels, etc. Dans un second temps, le cours portera sur l'analyse de pratiques technopédagogiques représentatives des ces différents courants : éducation aux médias, analyse des media, médiation des savoirs, environnements virtuels de travail et campus virtuels, formation entièrement ou partiellement à distance, etc.

74112 Introduction à l'histoire de la psychologie

Ratcliff M.

Ce cours se propose de fournir aux étudiants les bases indispensables d'histoire de la psychologie scientifique permettant de comprendre tant l'évolution propre à cette discipline, que ses rapports avec la société. Pour remplir cet objectif, on étudiera les principales conceptions psychologiques allant des antécédents de la psychologie des perceptions au début du 19^e siècle au seuil du cognitivisme d'après-guerre. Des études de cas illustreront comment des objets psychologiques tels que la perception, la mémoire, l'intelligence, la relation entre esprit et cerveau ou encore la déviance mentale ont été progressivement transformés en problèmes scientifiques. On étudiera l'apparition et le développement de nouvelles formes de l'expérimentation (questionnaire, méthode des tests, méthode expérimentale) élaborées pour répondre aux besoins émergents de cette discipline. On présentera la rupture due à l'établissement d'un nouveau lieu pour les pratiques d'expériences, le laboratoire de psychologie, en analysant les processus par lesquels ce nouveau laboratoire se détache du laboratoire physiologique comme de la psychologie philosophique.

Ces diverses études de cas donneront l'occasion d'illustrer les méthodes de base de la recherche en histoire de la psychologie, telles que l'analyse et l'interprétation des sources manuscrites et imprimées. On développera ainsi les concepts permettant de comprendre les transformations d'un champ disciplinaire tel que la psychologie (paradigme, démarcation, spécialisation, institutionnalisation, savoirs implicites et explicites) dans ses relations avec la société (bases d'histoire des mentalités, étude des réseaux et des sociabilités scientifiques, impact de la psychologie sur la société).

Liste des cours du Baccalauréat universitaire en Psychologie 2005-2006 – 2^{ème} période

Code	Intitulé	Crédit ECTS	Enseignant-e-s	Modalité d'examen*	Semestres**	Horaire
42 crédits obligatoires						
7111C	Psycholinguistique	5	U. Frauenfelder P. Zesiger	E	A	mer 16-18
7111D	Psychopathologie développementale	3	Ch. Robert-Tissot	E	E	lun 12-14
71120	Psychologie sociale	5	G. Mugny	E	H	jeu 10-12
71122	Psychologie différentielle	5	J.-L. Roulin	E + éval. Répétées	A	lun 10-12
71124	Méthodologie	5	Ch. Gillieron Paléologue D. Desbiez-Piat	E + éval. répétées	A	jeu 8-10 + horaire TD
71125	Statistiques II	5	P. Viviani	E	A	ven 12-14
71127	Psychopathologie de l'adulte	3	M. Van der Linden	E	H	mar 14-16
71133	Psychologie de l'émotion	5	D. Sander	E	H+E	mar 8-10 H mar 16-18 E
74150	Travaux pratiques obligatoires, Tests	3	T. Lecerf	travaux à rendre	H+E	mer 10-13 jeu 13-16 ven 14-17
74151	Travaux pratiques obligatoires, Méthode expérimentale	3	R. Maurer	éval. répétées	H+E	mer 10-13 jeu 13-16 ven 14-17

12 crédits en option à choisir dans la liste suivante						
71136	Psychologie sociale: applications	3	NN ou G. Mugny (coordinateur) + invités	E	E	ven 10-12
7217C	Psychologie de la religion	3	P.-Y. Brandt	travail à rendre	H	lun 8-10
74140	Les bases affectives de la motivation	3	G. Gendolla	E	E	mer 12-14
74141	Introduction à la psychologie légale	6	Ph. Jaffé	travail à rendre	A	lun 8-10
74142	Introduction à la pensée psychanalytique	3	F. Quartier-Frings	E	H	mar 16-18
74143	Approches systémiques	3	O. Réal	E	E	mar 12-14
74144	Eco-éthologie: Evolution phylogénétique des comportements	3	R. Maurer	O	E	mer 8-10
74145	Processus sensoriels et perceptifs I	3	D. Kerzel	E	H	ven 10-12
74146	Ergonomie des interactions personne-machine	3	M. Bétrancourt	travail à rendre	H	mer 14-16
74147	Environnements d'apprentissage informatisés	3	M. Bétrancourt	travail à rendre	E	mer 14-16
74148	Approfondissement en psychologie de la religion (cours prérequis 7217C)	3	P.-Y. Brandt	travail à rendre	E	lun 8-10
6 crédits de cours libres (hors Section possible)						

* E = écrit, O = oral

** A = annuel, H = hiver, E = été

Descriptifs des cours de 2^{ème} période

42 crédits obligatoires

7111C Psycholinguistique

Frauenfelder U. - Zesiger P.

Ce cours vise d'une part à introduire les concepts théoriques de base de la linguistique et la psycholinguistique, et d'autre part à sensibiliser les étudiants aux principales problématiques d'intérêt et méthodes spécifiques à l'étude de l'utilisation et de l'acquisition du langage. Le cours est organisé en 5 modules: bases linguistiques, processus de production et de compréhension du langage oral puis du langage écrit, acquisition du langage et relations entre langage et cerveau.

Les principaux objectifs sont

- de connaître les unités, les niveaux d'analyses et les modalités de la communication humaine, verbale en particulier
- de comprendre les processus cognitifs en jeu dans la production et la compréhension orale et écrite
- de comprendre les principales étapes du développement du langage chez le bébé et l'enfant
- de connaître les bases neurobiologiques du langage.

7111D Psychopathologie développementale

Robert-Tissot C.

Introduction à la psychopathologie de la petite enfance à l'adolescence et présentation des principes et concepts théoriques propres à cette discipline.

L'accent sera mis sur les manifestations des troubles principaux, les repères et trajectoires développementales, ainsi que sur les résultats d'études empiriques. Les caractéristiques individuelles, les conditions familiales (en particulier, les interactions parents-enfants) et environnementales susceptibles d'être associées à un trouble seront abordées, ainsi que les facteurs de risque et de protection. Des cas cliniques, lectures et extraits vidéo accompagnent l'enseignement.

71120 Psychologie sociale

Mugny G.

Les relations entre groupe et l'identité sociale. La déviance. L'influence sociale : normalisation, décisions collectives, conformisme et obéissance, influence minoritaire et innovation. Fonctionnements interindividuels et sociocognitifs : comparaison sociale, attribution, réactance psychologique, dissonance cognitive, états émotifs, construction sociale de l'intelligence.

71122 Psychologie différentielle

Roulin J.-L.

La psychologie différentielle a pour objectif de décrire et d'expliquer au moyen de méthodes objectives les différences psychologiques entre les individus. Conformément à cette définition, ce cours vise à donner un large aperçu, et nécessairement rapide, de la psychologie différentielle en tant que méthode (approche psychométrique) et en tant que domaine. Dans une première partie, les origines et les méthodes de la psychologie différentielle seront présentées. Après un bref rappel de notions statistiques de base, les approches corrélationnelles et factorielles seront décrites du point de vue du psychologue utilisateur. Cette première partie vise plus globalement à introduire la «méthode des tests».

Dans la deuxième partie du cours, la psychologie différentielle sera abordée en tant que «domaine» d'étude. Différentes théories et modèles de l'intelligence (théorie factoraliste, «cognitiviste», etc.) ainsi que de la

personnalité (Eysenck, Big Five, etc.) seront traités. De même, quelques travaux sur les styles cognitifs seront présentés. Enfin, la dernière partie du cours portera sur l'étude des groupements a priori d'individus selon différents critères. Quelques données relatives aux différences de genre et à l'influence des classes sociales, ainsi que quelques travaux sur les différences ethniques dans le domaine des aptitudes cognitives et de la personnalité seront également exposées. Tout au long de ce cours, l'accent sera mis sur les aspects fondamentaux de la psychologie différentielle, plutôt que sur les aspects appliqués.

Objectif : - introduction à la psychologie différentielle : Théorie de l'intelligence, de la personnalité, etc.

- introduction à la psychométrie (problèmes liés à la construction et à l'utilisation des tests)
- introduction à l'usage des méthodes corrélationnelles et factorielles
- introduction aux différences de groupes.

71124 Méthodologie

Gillieron Paleologue C. - Desbiez-Piat D.

Comment lire de manière critique un article de recherche ? Comment soi-même faire des choix appropriés lorsqu'on entreprend une enquête empirique ? La méthodologie, loin de fournir un recueil de recettes universellement applicables, examine les conditions de validité des démarches de recherche.

En prenant comme modèle le cycle de la recherche basée sur la méthode hypothético-déductive, on fera d'abord un rappel des notions techniques essentielles : variables, mesure, échantillonnage, statistiques descriptives. Dans un deuxième temps, on aborde les problèmes de validité liés à la démarche elle-même : ceux qui sont liés au versant logique (déduction et falsification, hypothèses a priori, hypothèses secondaires), et ceux qui sont liés à la confrontation empirique. On présente dans ce sens les différentes approches : expérimentation, observation, simulation, comme des modes particuliers d'échantillonnage. Dans un troisième temps, on traite de techniques spécifiques propres à la mesure, à la planification expérimentale et à l'analyse des résultats, en liaison avec les différentes sources d'invalidité interne. On conclut par un aperçu des problèmes d'invalidité externe.

Le cours ex-cathedra est accompagné de travaux dirigés, où l'on discute et corrige les exercices proposés dans le cours et où l'on analyse des recherches publiées.

71125 Statistique II

Viviani P.

Eléments de théorie de la probabilité : probabilité simple et conditionnelle, théorème de Bayes, variables aléatoires, fonctions de distribution pour les variables aléatoires les plus importantes. Notion d'échantillonnage. Statistique des échantillons. Statistique inférentielle univariée. Intervalles de confiance pour les estimateurs statistiques. Analyse de la variance à un et deux facteurs (modèle à facteurs fixes et à facteurs aléatoires).

71127 Psychopathologie de l'adulte

Van Der Linden M.

La psychologie pathologique : approches kraepelinienne (orthodoxe) et post-kraepelinienne. Les modèles de la psychologie pathologique : facteurs biologiques, psychologiques, sociaux et leurs interactions. Illustrations de ces modèles pour différents états psychopathologiques: dépression, schizophrénie, troubles de la personnalité antisociale, état de stress post-traumatique, troubles alimentaires.

71133 Psychologie de l'émotion

Sander D.

Ce cours abordera les théories de l'émotion ainsi que les recherches expérimentales dans le domaine. Les méthodes et concepts en psychologie et en neuroscience cognitive de l'émotion seront principalement utilisés dans l'étude des composantes émotionnelles. Les processus d'évaluation cognitive, l'expression émotionnelle, la psychophysiologie, les tendances à l'action et l'émergence du sentiment subjectif seront au centre de notre intérêt.

Objectif : Acquérir les connaissances de base en psychologie de l'émotion.

74150 Travaux pratiques obligatoires, tests

Lecerf T.

Le but des TP « Tests » est d'initier et de familiariser les étudiantEs avec certains instruments d'évaluation psychologique, afin qu'ils acquièrent les connaissances de base nécessaires à une utilisation « éclairée » de ces outils. Ce TP permettra d'illustrer de manière concrète les concepts psychométriques abordés dans le cadre du cours de psychologie différentielle (fidélité, validité, etc.). Dans un premier temps, l'échelle d'intelligence de Wechsler pour adultes (WAIS-III) sera présentée. Les bases théoriques ainsi que les bases de la démarche interprétative seront exposées. Dans un deuxième temps, des tests d'aptitudes cognitives « factoriels » utilisés dans la pratique psychologique seront décrits sur un plan théorique et appliqué (tests de facteur g, tests verbaux, etc.). Dans un troisième temps, des questionnaires de personnalité seront exposés (e.g., NEO-PI-R). Enfin, les étudiantEs seront sensibilisé(e)s à la sélection et à l'utilisation des tests psychologiques par l'intermédiaire d'une « simulation clinique ». Ainsi, ce TP « Test » vise à sensibiliser les étudiantEs à la nécessité de prendre en considération les aspects psychométriques dans le choix et l'utilisation des tests psychologiques. Tout au long du TP, l'accent sera mis sur les aspects théoriques et méthodologiques de l'utilisation des instruments psychologiques, tout en gardant un lien avec les aspects appliqués.

Objectif : Familiariser l'étudiantE à l'utilisation des tests psychologiques. Illustration de différents concepts psychométriques.

74151 Travaux pratiques obligatoires, méthode expérimentale

Maurer R.

Les TP de méthode expérimentale comportent deux volets: D'une part, les étudiants passent eux-mêmes comme sujets d'expériences informatisées, analysent l'expérience qu'ils ont passée pour en identifier les variables, et s'exercent à mettre en forme selon les normes APA les résultats ainsi obtenus. D'autre part, ils développent eux-mêmes du début (détermination du sujet, recherche de littérature, énoncé d'une hypothèse théorique, etc.) à la fin (expérimentation, analyse, rédaction) une mini-recherche expérimentale sur un sujet de leur choix, ou pris parmi une palette de propositions. Ils sont encadrés et conseillés à tous les niveaux de l'avance de leur projet.

Objectif : Maîtriser la méthode expérimentale en psychologie; utiliser cette maîtrise pour analyser critiquement la littérature expérimentale; savoir l'appliquer dans ses propres recherches.

12 crédits en option

71136 Psychologie sociale : applications

NN ou Mugny G. et invités

Le monde dans lequel nous vivons doit faire face à de nombreux problèmes dans des domaines aussi variés que la santé, l'environnement, l'éducation, la politique ou la communication. Afin de pallier nombre de ces problèmes, des stratégies et des moyens d'action existent déjà ou peuvent être mis en place, sous forme de programmes complets ou d'actions ponctuelles. La psychologie sociale offre dans cette perspective de vastes possibilités. Dès ses origines, elle a su allier à un versant fondamental l'application concrète de ses théories, dans la mesure où elle s'est précisément développée autour de problèmes sociétaux en prise avec une réelle nécessité de résultats. En outre, de nombreux domaines professionnels ont recours à des procédés directement issus de la psychologie sociale ou qui en sont largement inspirés. Ce cours sera consacré à présenter comment la psychologie sociale, à travers ses théories et les recherches qui y sont menées, s'applique à la compréhension et à l'amélioration de problèmes que les sociétés humaines font naître dans leur fonctionnement et leurs interactions. Il permettra en outre aux participants de se familiariser avec plusieurs applications de la psychologie sociale, réalisées dans différents secteurs de la société, et de comprendre les modèles théoriques et les outils méthodologiques qui ont permis leur mise en place.

Après avoir évoqué les différences entre recherche fondamentale et recherche appliquée, entre psychologie sociale théorique et psychologie sociale appliquée, ainsi que les bases historiques de la psychologie sociale appliquée, le cours présentera des applications de la psychologie sociale dans divers domaines (la justice, les organisations, la communication politique ou médiatique, la justice sociale).

Une partie de l'enseignement sera consacrée à la réalisation d'exercices pratiques.

Objectif : Montrer comment, dans de nombreux domaines de la vie sociale, la psychologie sociale peut être appliquée à la compréhension et à l'amélioration de problèmes que les sociétés humaines font naître dans leur fonctionnement et leurs interactions. Illustrer comment cette discipline, à travers ses théories et les recherches qu'elle mène, peut développer et mettre en place des stratégies et des moyens d'action destinés à répondre à ces problèmes sociétaux.

7217C Psychologie de la religion

Brandt P.-Y.

Le cours comporte un aspect méthodologique : il discute l'application de modèles et d'instruments psychologiques pour interpréter des conduites ou des phénomènes religieux, en particulier lorsque l'on s'intéresse à des traditions religieuses qui ne partagent pas la vision de l'être humain sous-jacente à la modernité occidentale. Ce cours introduit quelques notions fondamentales. Il ouvre sur une deuxième partie (cours No 74148 – Approfondissement en psychologie de la religion).

74140 Les bases affectives de la motivation

Gendolla G.

Ce cours traitera des théories et de la recherche sur les bases affectives de la motivation, en se focalisant sur les rôles des incitations, les émotions et les humeurs. Des perspectives appliquées sont discutées.

Objectif : Le but de ce cours est d'amener à une meilleure compréhension des problèmes actuels et des démarches dans la recherche sur l'interaction entre les sentiments et le comportement.

74141 Introduction à la psychologie légale

Jaffe P.

L'enfant évolue toujours plus vers une entité particulière du point de vue légal. La reconnaissance de ses besoins et de ses droits propres, ainsi que certains phénomènes sociaux nouveaux, requièrent que les

psychologues envisagent l'enfance dans une perspective multidimensionnelle à l'interface de la psychologie, de la sociologie et du droit.

Ce cours traitera, entre autres, des thèmes de l'adoption, des maltraitances psychologiques, physiques et sexuelles, des conséquences du divorce et de nouvelles formes de gardes qui prennent en compte plus pleinement l'intérêt supérieur de l'enfant, etc.

Objectif : Enfance et psychologie légale.

74142 Introduction à la pensée psychanalytique

Quartier Frings F.

La démarche analytique, dans ses dimensions cliniques et thérapeutiques, sera décrite et étudiée à partir de l'oeuvre de Sigmund Freud, relue avec un regard psychanalytique d'aujourd'hui. En même temps seront étudiés comment, à quelle époque et dans quels contextes, les différents courants analytiques ont pris forme et comment ils évoluent actuellement.

Le cours est basé sur des extraits de textes, des documents, des commentaires cliniques. Une bibliographie des oeuvres de Sigmund Freud traduites en français, est à disposition ainsi que la bibliographie détaillée des textes étudiés durant le cours. Cette liste sera distribuée en début de cours. Deux textes seront donnés comme lectures obligatoires pour l'examen.

74143 Approches systémiques

Real O.

Nous nous proposons de donner un aperçu de l'épistémologie qui sous-tend l'approche systémique et à cette occasion d'en établir les liens avec l'épistémologie piagétienne. D'un point de vue pratique, durant ce cours, il s'agira aussi de mettre en perspective l'approche systémique face aux grands courants de la clinique de façon à pouvoir en dégager la spécificité et l'indication. A cette occasion nous visiterons quelques grands " édifices " systémiques (Ecole de Milan, approche structuraliste, approche contextuelle...). Ce cours devrait enfin donner une ouverture sur quelques objets centraux de la pratique systémique (Sculptures familiales, Génogramme, prescriptions et rituels, Family System Test,...).

74144 Eco-éthologie : évolution phylogénétique des comportements

Maurer R.

D'où viennent nos comportements? Sont-ils uniquement dus aux influences socioculturelles à l'oeuvre durant le développement de l'individu? Ou sont-ils aussi colorés par la biologie de l'être humain? Le cours apporte en réponse des éléments généraux de biologie du comportement (animal et humain), mais son accent principal porte sur l'éco-éthologie (influence du milieu, en particulier du milieu social, sur l'évolution du comportement). Il y sera question de sélection naturelle, de sélection sexuelle (pourquoi certains oiseaux ont-ils des comportements de cour si complexes? et quel lien avec certaines préférences des humains?), de stratégies reproductrices (certains singes pratiquent l'infanticide: est-ce une pathologie? et quel lien avec la maltraitance?), d'égoïsme et d'altruisme... On y verra donc quels sont les mécanismes qui ont agi sur les comportements lors de l'évolution (darwinienne) des espèces, du Permien il y a 600 millions d'années, jusqu'au présent; mécanismes dont les effets persistent à ce jour, même chez l'être humain.

Objectif : Comprendre d'où viennent les comportements et les cerveaux qui les permettent. Maîtriser suffisamment les concepts de base de l'évolution biologique pour comprendre la raison d'être de certains comportements chez l'animal et l'humain.

74145 Processus sensoriels et perceptifs I

Kerzel D.

Le cours abordera les points suivants : l'approche psychophysique et l'approche physiologique, récepteurs et traitement neuronal, corps genouillé latéral et cortex visuel primaire, processus visuels de haut niveau, la perception d'objets, la perception des couleurs, la perception de la profondeur et de la taille.

Objectif : Introduction à la perception et à la physiologie sensorielle.

74146 Ergonomie des interactions personne-machine

Betrancourt M.

Pourquoi certains logiciels sont-ils difficiles à utiliser alors que d'autres sont très conviviaux ? Comment concevoir des interfaces qui n'exigent pas un long apprentissage ? L'ergonomie cognitive a développé des concepts et des méthodologies qui font l'objet de ce cours.

Le travail de l'étudiant sera évalué sur la base d'un projet (réalisé par groupe de deux) qui consiste à évaluer l'ergonomie d'une interface sur la base d'une inspection experte et d'un test utilisateurs. Le rapport final présentera des recommandations pour l'amélioration de cette interface, celles-ci étant argumentées sur la base des observations faites auprès des utilisateurs.

Objectif : Introduction aux outils et méthodologies d'évaluation de l'ergonomie des interfaces homme-machine.

74147 Environnements d'apprentissage informatisés

Betrancourt M.

Ce cours-séminaire présente les différentes familles de logiciels éducatifs utilisés dans l'enseignement et dans la formation. Il passe en revue les résultats des recherches expérimentales sur l'efficacité de ces outils et sur les processus cognitifs et sociaux qu'ils influencent. Sur le plan technologique, ce cours donne aux participants l'occasion de manipuler les différentes familles d'environnements informatiques qui seront étudiées pendant l'année.

Le travail sera évalué sur la base d'un rapport, réalisé par groupe de trois, décrivant le potentiel de chaque famille d'environnements étudiés, dans le cadre d'une situation de formation réelle.

Objectif : L'objectif de cet enseignement est de former les étudiants à la réflexion sur l'usage pédagogique des environnements informatiques d'apprentissage, sur leur adéquation aux besoins de formation et au contexte de leur utilisation, et à leur fournir des critères d'évaluation des produits disponibles sur le marché.

74148 Approfondissement en psychologie de la religion

Brandt P.-Y.

Cours pré-requis 7217C – Psychologie de la religion.

Cette seconde partie est consacrée à l'approfondissement d'une thématique appartenant à différentes traditions religieuses, celle du retentissement psychologique de la confrontation avec les limites de l'existence humaine. Sur le versant de la mort, des expériences de NDE (near death experiences), des expériences traumatiques (situations de guerre, catastrophes, accidents) peuvent être vécues comme initiatiques. Sur le versant de la vie, des démarches thérapeutiques proposent de revivre le moment de la naissance ou une forme de venue au monde (cri primal, rebirth). Ces démarches travaillent l'articulation entre dimension symbolique et aspects de réalité. Ce qui nous amènera à discuter la catégorie du jeu et plus particulièrement du jeu symbolique comme espace de transformation. L'examen d'un corpus varié tentera d'évaluer la pertinence de quelques modèles psychologiques en soulignant les écueils de l'ethnocentrisme et du scientisme.

Liste des cours du Baccalauréat universitaire en Psychologie 2005-2006 – 3^{ème} période

Code	Intitulé	Crédits ECTS	Enseignant-e-s	Modalité d'examen**	Semestres***	Horaire
21 crédits obligatoires						
71128	Neuropsychologie*	3	M. Van der Linden	E	E	mar 8-10
7212E	L'entretien psychologique	3	Ch. Robert-Tissot	E	H	lun 12-14
74160	Approches biologiques et méthodes d'investigation	3	enseignants hors-faculté	E	H	mar 10-12
74161	Modèles statistiques linéaires I	3	M. Eid	E	H	jeu 8-10 + horaire TD
74162	Modèles statistiques linéaires II	3	M. Eid	E	E	jeu 8-10 + horaire TD
74163	Théorie des tests	3	T. Lecerf	E	E	mar 10-12
74164	Evaluation psychologique II : démarche, conseil et intervention	3	NN	travail à rendre	E	lun 8-10
6 crédits obligatoires de TP à choisir dans la liste suivante						
71143	TP Psychologie sociale	3	J. Falomir F. Lorenzi-Cioldi	travail à rendre	E	mar 13-16 jeu 13-16
71145	TP Observation et micro-analyse du comportement	3	S. Kaiser	éval. répétées	H+E	mar 13-16
74180	TP Evaluation psychologique (co-requis cours No 74172)	3	G. Ceschi	éval. répétées	H+E	mar / mer / jeu 13-16

74181	TP Psychologie du développement	3	A. Sinclair	travail à rendre	H+E	jeu 13-16
74182	TP Psychologie du langage A	3	P. Zesiger	éval. répétées	H	mar 13-16 jeu 13-16
74183	TP Psychologie du langage B	3	X. Alario	A définir	E	mar 13-16 jeu 13-16
21 crédits en option à choisir dans la liste suivante						
7111I	Psychologie de la déficience mentale	3	K. Barisnikov	E	H	jeu 10-12
7111J	Déficits sensoriels et moteurs	3	R. Millan	travail à rendre	E	lun 10-12
72118	Psycholinguistique expérimentale	6	U. Frauenfelder + NN	E	A	mer 10-12
72119	Acquisition du langage	6	A. Christophe	E	A	ven 12-16 (1x15 jours)
7211A	Traitement du langage écrit	6	A. Content	E	A	ven 12-16 (1x15 jours)
72120	Développement et troubles du langage	6	M.-A. Vandendorpe-Schelstraete	E	E	lun 14-18
72121	Neuropsychologie du langage chez l'adulte	6	J. Buttet-Sovilla	E	A	lun 10-12
72122	Neuropsychologie du langage chez l'enfant	6	P. Zesiger	E	H	mer 8-10 jeu 10-12
7217D	Phonétique et phonologie (sous réserve)	3	J.-Ph. Goldman	E+ éval. répétées	H	lun 14-16
74170	Stress: Analyse, intervention, maîtrise I	3	S. Kaiser	travail à rendre	E	mer 16-18

74171	Les approches psychothérapeutiques	3	F. Caspar	E	H	mar 16-18
74172	Evaluation psychologique I : Instruments	3	NN	travail à rendre	H	lun 8-10
74174	Bases anatomo-physiologiques de l'audiophonologie	3	P. Dulguero J.-Ph. Guyot	E	H	lun 16-18
74175	Analyse de données catégorielles	3	M. Eid	E	H	mar 8-10
74176	Psychologie affective et ses applications	3	NN	E	H	mer 12-14
74177	Développement cognitif dans une perspective lifespan	3	A. de Ribaupierre	E + travail à rendre	H	ven 8-10
12 crédits de cours libres (hors Section possible)						

* Les étudiants ayant déjà suivi le cours de Neuropsychologie en 2004-2005 le remplacent par un cours à option.

** E = écrit, O = oral

*** A = annuel, H = hiver, E = été

Descriptifs des cours de 3^{ème} période

21 crédits obligatoires

71128 Neuropsychologie

Van Der Linden M.

Introduction aux méthodes et à la démarche de la neuropsychologie: objectifs, postulats de base, étude de groupes / étude de cas, les dissociations et associations de troubles, analyse des erreurs. Illustrations des recherches en neuropsychologie dans différents domaines (mémoire, langage, praxies, fonctions exécutives, etc.). Relations entre l'approche neuropsychologique et l'approche en imagerie cérébrale. Les relations entre la neuropsychologie fondamentale et la neuropsychologie clinique. La neuropsychologie clinique : principes généraux des activités d'évaluation et de rééducation.

7212E L'entretien psychologique

Robert-Tissot C.

Introduction théorique et pratique à l'entretien psychologique. Ce cours présente les concepts issus de différents courants cliniques. Il traitera les attitudes de base ainsi que les particularités des entretiens individuels, de couple et parents-enfants.

74160 Approches biologiques et méthodes d'investigation

Enseignants hors faculté

Ce cours obligatoire en 3e période de Bachelor en psychologie est consacré à différentes approches biologiques (généétique, psychopharmacologie) et à certaines méthodes d'investigation (neuroimagerie structurale et fonctionnelle, EEG, examens de l'audition et de la vision). Assuré par différents enseignants de la Faculté de Médecine, il fournit les bases nécessaires pour suivre d'autres enseignements fondamentaux et cliniques des programmes de bachelor et de master en psychologie.

74161 Modèles statistiques linéaires I

Eid M.

Ce cours donne une introduction aux méthodes relatives à la corrélation, la corrélation partielle et semi-partielle et la corrélation multiple. De plus, la théorie de la régression simple et de la régression multiple est traitée en détail et illustrée par des exemples empiriques issus de la recherche en psychologie. Enfin, les idées de base de la régression robuste et de la régression logistique est présentée et illustrée.

Objectif : Amener les étudiants à comprendre des modèles statistiques linéaires et à effectuer des analyses statistiques à l'aide de SPSS.

74162 Modèles statistiques linéaires II

Eid M.

Ce cours donne une introduction aux méthodes relatives à l'analyse de variance avec plusieurs facteurs et à l'analyse de variance à mesures répétées. La théorie de ces modèles est traitée en détail et illustrée par des exemples empiriques issus de la recherche en psychologie.

Objectif : Amener les étudiants à comprendre des modèles statistiques linéaires et à effectuer des analyses statistiques à l'aide de SPSS.

74163 Théorie des tests

Lecerf T.

L'objectif de ce cours vise à présenter les notions statistiques et méthodologiques nécessaires à la construction et à la compréhension des instruments de mesures en psychologie (tests, questionnaires). Ce cours s'inscrit donc dans la continuité du cours de psychologie différentielle de 2^{ème} année. Dans un premier temps, les indispensables outils statistiques (corrélation, analyse factorielle, etc.) seront rappelés puis approfondis (e.g., prédiction, analyse factorielle confirmatoire), ainsi que les principes de bases de la théorie de la mesure (validité, fidélité, homogénéité, etc.). Cela conduira à la présentation des principales théories de la mesure. Dans un premier temps, la théorie classique des scores sera exposée (théorie du score vrai). Par la suite, les modèles de la réponse à l'item (e.g., fonction caractéristique de l'item), et la théorie de la généralisabilité seront présentés. Tout au long de ce cours, l'accent sera mis sur les relations et les implications de ces aspects méthodologiques et théoriques au niveau de la pratique et de l'interprétation des résultats.

Objectif : Rappel et approfondissement des concepts psychométriques. Présentation de diverses théories de la mesure.

74164 Evaluation psychologique II : démarche, conseil et intervention

NN

Nous ne disposons pas du descriptif détaillé de ce cours au moment de la publication du catalogue. Il sera communiqué ultérieurement par le biais des pages web de la Faculté à l'adresse www.unige.ch/fapse/etudes, menu « formations », rubrique « catalogues des cours ».

6 crédits de TP

71143 Psychologie sociale

Falomir Pichastor - J. Lorenzi-Cioldi F.

Introduction à l'expérimentation en psychologie sociale : concepts fondamentaux (hypothèses, plan expérimental, opérationnalisation des variables) et mise en situation expérimentale. Pratique de l'expérimentation dans plusieurs paradigmes en psychologie sociale expérimentale. Rédaction de rapports de recherche.

Objectif : L'objectif principal du TP est de familiariser l'étudiant à la recherche en psychologie sociale. En lui faisant prendre le rôle de chercheur, ce TP aide l'étudiant à comprendre les avantages de la recherche expérimentale et à analyser de manière critique plusieurs problématiques sociales et travaux scientifiques. Le but du TP est aussi que l'étudiant soit initié à la rédaction de rapports scientifiques dans le domaine de la psychologie sociale.

71145 Observation et micro-analyse du comportement

Kaiser S.

Cet enseignement offre aux étudiants la possibilité de se familiariser, par la pratique, avec les techniques d'observation et d'analyse du comportement les plus essentielles. Les étudiants devront, d'une part, participer aux diverses séances d'enseignement, dites séances d'atelier, où seront présentées les méthodologies les plus usuelles et, d'autre part, réaliser une recherche au travers de laquelle ils devront mettre en oeuvre les techniques enseignées. Les séances d'atelier porteront, notamment, sur l'observation des expressions faciales et des gestes, sur l'analyse de la voix et sur l'étude des paramètres psychophysiologiques les plus usités dans

le contexte de la psychologie des émotions. En ce qui concerne le projet susmentionné, il s'agira de réaliser une étude de petite importance traitant de certains aspects d'une interaction sociale. Une telle étude devra comprendre la conception du plan expérimental, la réalisation de l'enregistrement du comportement, le développement d'une grille d'observation, le traitement des données obtenues et un rapport écrit.

Objectif : L'analyse d'interactions sociales non-verbales est d'un intérêt majeur, à la fois dans le cadre de la recherche en Psychologie et dans les contextes de la Psychologie clinique et de la Psychologie appliquée. Les expressions faciales, par exemple, peuvent traduire l'état émotionnel d'une personne mais également, dans la plupart des cas, servir à la régulation de ses interactions avec autrui (p.ex., sourire lorsque l'on rencontre quelqu'un ne signifie nullement que l'on soit heureux).

Parmi les buts essentiels de cet enseignement on trouve la sensibilisation aux divers constituants d'une interaction sociale et l'acquisition des compétences nécessaires à la réalisation d'une étude empirique de A à Z.

74180 TP Evaluation psychologique

Ceschi G.

Cours co-requis No 74172 : Evaluation psychologie I : instruments.

Introduction à l'évaluation psychologique clinique de l'enfant et de l'adulte. Présentation d'épreuves, tests, échelles et questionnaires validés empiriquement et couramment utilisés en psychologie clinique, psychopathologie et/ou en neuropsychologie clinique. De manière plus spécifique, les étudiant(e)s se familiariseront avec (a) des épreuves de niveau intellectuel, (b) des épreuves de mémoire, attention, fonctions exécutives et visuo-spatiales, et (c) des échelles, questionnaires et épreuves en psychopathologie.

74181 TP Psychologie du développement

Sinclair A.

Le but de ces travaux pratiques est d'introduire les étudiant-e-s à l'utilisation d'épreuves relatives aux fonctions cognitives d'enfants d'âge scolaire. Nous étudierons différents types d'épreuves cognitives (p. ex., l'inclusion, le raisonnement probabiliste, la résolution de problème). Les TP seront donnés en laboratoire et dans les écoles primaires. Les étudiant-e-s seront initié-e-s aux méthodes de passation, de transcription, d'analyse, et d'interprétation des épreuves. Ils/elles apprendront à appliquer ces méthodes de diverses manières, entre eux/elles, et dans les écoles. Il est prévu d'analyser des vidéos d'épreuves. Des lectures commentées permettront de mieux comprendre les fondements théoriques des épreuves.

74182 TP Psychologie du langage A

Zesiger P.

Dans ce TP, l'étudiantE apprend à segmenter un discours en énoncés, à effectuer des transcriptions en format CHAT et à analyser des corpus de langage spontané au moyen de différents indices lexicaux et grammaticaux et d'outils informatisés (CLAN). L'utilisation de l'alphabet phonétique international (API) est également enseignée, ainsi que l'analyse des erreurs phonologiques. L'évaluation des niveaux pragmatiques et discursifs est également abordée au moyen de divers outils (grilles d'observation, analyse prédictive, etc.). Ce TP se déroule à la fois sous forme interactive et informatisée.

Objectif : - Sensibiliser l'étudiant(e) à l'observation et à l'analyse qualitative et quantitative de la parole, du langage et de la communication,

- Réaliser ces observations et analyses aux différents niveaux de langage (phonologie, lexique, grammaire, pragmatique et discours)
- Maîtriser les outils de base relatifs à la transcription de langage (CHAT, API),
- Maîtriser les outils de base relatifs à l'analyse du langage (CLAN, etc.).

74183 TP Psychologie du langage B

Alario X.

Dans ce TP nous proposons une formation dans le domaine de l'expérimentation en psycholinguistique. Dans ce but, les étudiants seront confrontés à une problématique théorique portant sur le traitement du langage (p.ex. perception de mots, production de mots). Nous commencerons par voir comment une telle problématique peut être amenée à une reformulation en des termes qui puissent être testés expérimentalement. Ensuite, les étudiants conduiront l'ensemble des étapes qui constituent la construction d'une expérience: organisation du dessin expérimental, recherche de matériel, mise en place du protocole, passations réelles, analyse des données, élaboration de conclusions. Ce TP donne donc l'opportunité de voir dans le détail et en direct comment s'effectue l'élaboration de questions expérimentales et l'acquisition de données en psycholinguistique cognitive.

Objectif : Sensibiliser les étudiants aux relations entre la théorie et les données empiriques, à la préparation d'expérience, à la collecte de données et à l'analyse de résultats

21 crédits en option

7111 Psychologie de la déficience mentale

Barisnikov K.

La définition et la classification de la déficience mentale seront abordées avec une approche critique des différents courants théoriques (comportementaliste, socio-culturel, neuropsychologique, etc.). Les diverses causes étiologiques seront illustrées (syndrome d'alcoolisme foetal, X-fragile, syndrome de Down, phénylcétonurie, encéphalopathie, lésion cérébrale). L'accent sera mis sur l'évaluation multidimensionnelle des compétences (cognitives, sociales, émotionnelles) et des besoins spécifiques (intervention précoce, intégration scolaire et professionnelle, vieillissement, etc.) des personnes présentant une déficience mentale.

7111J Déficits sensoriels et moteurs

Millan R.

Après avoir abordé les déficiences sous leur aspect nosographique, nous considérerons de façon générale les particularités du développement de l'enfant porteur de déficiences. Ce point nous permettra de réfléchir aux liens éventuels entre le développement normal et le développement atypique. La suite du cours portera sur l'étude de certains types de déficiences en soulignant leurs particularités développementales.

72118 Psycholinguistique expérimentale

U. Frauenfelder - NN

Ce cours introduit à l'analyse des processus langagiers telle qu'elle est pratiquée en psycholinguistique expérimentale. Les différentes composantes fonctionnelles impliquées dans les processus de perception et de production de la parole aux différents niveaux de traitement (sémantique, syntaxique, phonologique) sont examinées. L'accent est mis d'une part sur les découvertes expérimentales importantes concernant les processus de traitement du langage oral, d'autre part sur les modèles théoriques proposés pour en rendre compte. Le cours présente avant tout l'approche cognitive du langage, mais les récents travaux sur les bases cérébrales du langage seront également abordés. Tout au long du cours, les étudiants sont confrontés au raisonnement scientifique et amenés à réfléchir aux relations entre les méthodes expérimentales et les hypothèses théoriques sur le traitement du langage.

Le cours est organisé en 6 modules :

- La structure de la langue : unités et niveaux de traitement

- Méthodologie expérimentale et modèles théoriques
- Les processus de traitement phonologique
- Les processus de traitement lexical
- Les processus de traitement syntaxique
- Les bases cérébrales du langage

Ces modules se composent de cours magistraux. Une séance est dédiée à la visite des laboratoires. Le cours s'accompagne d'une séance non optionnelle de Travaux Pratiques.

72119 Acquisition du langage

A. Christophe

Ce cours introduit les questions fondamentales soulevées par l'acquisition du langage: quelle est la structure du langage, quels sont les différents processus qui permettent d'acquérir différents aspects du langage (phonologie, lexique, syntaxe), comment peut-on tester différentes hypothèses (à l'aide d'expériences sur des bébés, des enfants ou des adultes; en modélisant un processus sur un corpus de parole...). Les différentes méthodologies disponibles seront présentées en détail, afin de permettre aux étudiants de jeter un œil critique sur les hypothèses disponibles dans la littérature et la manière dont elles sont testées expérimentalement. Les étudiants seront encouragés à réfléchir aux différentes interprétations possibles des résultats qui seront discutés en cours, et, pourquoi pas, à proposer leurs propres expériences. Même si le sujet principal du cours est l'acquisition d'une première langue, certains résultats expérimentaux pertinents qui concernent l'acquisition bilingue (deux langues simultanées), et l'acquisition d'une seconde langue seront présentés également.

Objectif : Introduction à la recherche sur l'acquisition du langage à tous les niveaux (phonologique, lexical, syntaxique et sémantique), présentation de données expérimentales.

7211A Le traitement du langage écrit

Contenu A.

L'enseignement présentera les thématiques suivantes: les relations entre le langage écrit et le langage parlé; les caractéristiques et typologies des systèmes d'écriture; les aspects visuels de la lecture (mouvements oculaires et reconnaissance des formes); les processus d'accès à l'information lexicale, à la prononciation et à la signification; l'intégration de l'information lexicale, le traitement des phrases, et la compréhension du discours; l'acquisition du langage écrit; les troubles de la lecture chez l'adulte, en relation avec les théories du traitement; les troubles de la lecture chez l'enfant.

Sur le plan méthodologique, le cours fait une large part à la description et à la discussion des techniques expérimentales en psycholinguistique. En outre, il introduit aux méthodes de modélisation informatique, et en particulier aux réseaux connexionnistes, qui sont devenus des outils de base dans la recherche et la réflexion théorique actuelles.

Le semestre d'hiver est consacré à l'enseignement magistral (8-9 séances). Le semestre d'été est organisé sous forme d'un séminaire de discussion et de recherche. Son organisation détaillée dépend du nombre d'étudiants qui suivent le cours et est fixée lors des premières séances.

Objectif : Présenter l'état actuel des connaissances en psycholinguistique sur les mécanismes mentaux mis en oeuvre dans le traitement de l'écrit (en particulier la reconnaissance des mots). Il présuppose la maîtrise des connaissances élémentaires en linguistique et psycholinguistique, et constitue une base pour des enseignements plus spécifiques sur l'acquisition du langage écrit et la pathologie.

72120 Développement et troubles du langage

Vandendorpe-Schelstraete M.-A.

Le cours porte sur les aspects cognitifs du développement du langage oral et du langage écrit chez l'enfant, en envisageant tant les aspects normaux que pathologiques. Après une introduction qui définit l'approche

cognitive, ses avantages et ses limites, les différents niveaux d'analyse du langage sont systématiquement abordés : troubles de la production de la parole (trouble de l'articulation et de la fluence) et troubles phonologiques, y compris leurs incidences sur l'acquisition du langage écrit ; construction du lexique mental à l'oral et troubles lexicaux ; développement morpho-syntaxique normal et pathologique à l'oral et à l'écrit ; acquisition des compétences discursives et conversationnelles. Pour chacun de ces niveaux d'analyse, on envisagera dans la mesure du possible les instruments de diagnostic et les principales techniques de prise en charge logopédique.

Objectif : donner les bases théoriques suffisantes pour aborder ultérieurement la prise en charge des pathologies développementales du langage et de la communication, avec une introduction à l'évaluation et aux traitements de ces troubles (à l'exception des dyslexies-dysorthographies, cf. cours de neuropsychologie de l'enfant).

72121 Neuropsychologie du langage chez l'adulte

Buttet Sovilla J.

Approche neuropsycholinguistique et logopédique des troubles acquis du langage et de la parole (les grands syndromes d'aphasies, d'alexies/agraphies, etc.) chez des patients adultes atteints de lésions cérébrales. Présentation des divers courants d'études et de classifications des différents déficits, de leur évolution et leur récupération en fonction d'un certain nombre de facteurs (neurologiques, psychologiques, etc.). Description des principaux outils d'évaluation et des moyens de traitements, ainsi que les mesures de leur efficacité. Présentation des conséquences psycho-sociales liées à ces déficits. Illustrations audio et video. Support de cours sous forme de polycopié.

Objectif : Familiarisation avec la pathologie acquise du langage oral et écrit chez l'adulte, les outils d'évaluation et les traitements, dans une démarche clinique, en référence au cadre théorique de la neuropsychologie.

72122 Neuropsychologie du langage chez l'enfant

Zesiger P.

Le cours comprend cinq parties. La première est une introduction à l'approche de la neuropsychologie développementale. La deuxième porte sur l'acquisition du langage et ses bases neurobiologiques examinées au moyen de diverses méthodes (comportementales, psychophysiologiques et anatomo-cliniques). La troisième partie concerne les troubles du langage oral chez l'enfant, qu'ils soient de nature développementale (troubles spécifiques du développement du langage) ou acquise (aphasie acquise de l'enfant, aphasie acquise avec épilepsie). La quatrième est consacrée à l'apprentissage du langage écrit (lecture et orthographe) et à ses troubles. Enfin, la dernière partie est relative à l'acquisition du langage (oral principalement) dans des « populations spéciales » (syndrome de Down, de Williams, autisme, IMC).

Objectif :

- Familiariser l'étudiant(e) à l'approche de la neuropsychologie développementale,
- Présenter et discuter la littérature relative au développement du langage oral et écrit et à ses troubles,
- Comparer les phénomènes de développement et d'apprentissage « typiques » et « atypiques »,
- Etablir des liens entre les bases neurobiologiques, les structures cognitivo-linguistiques et les comportements langagiers,
- Articuler les connaissances théoriques et les données empiriques cliniques.

7217D Phonétique et phonologie (sous réserve)

J.-Ph. Goldman (Lettres)

Ce cours sera consacré au développement des connaissances en phonétique acoustique et articulatoire et en phonologie du français contemporain. L'objectif est de familiariser l'étudiant-e aux méthodes utilisées en

phonétique et de l'intéresser au système phonologique du français en général, ainsi que des accents régionaux et étrangers en français. Il visera à donner à l'étudiant-e une certaine autonomie pour la description phonétique de productions de lecture oralisée ou de parole spontanée (transcription phonétique fine, y compris les phénomènes de phonétique combinatoire, le schwa, la liaison, etc. et les productions de parole pathologique) et pour l'utilisation des techniques de traitement du signal de la parole (mesures acoustiques de base (f0, durée, formants) et lecture de spectrogramme). L'application de ces connaissances sera vérifiée par les exercices pratiques et par l'élaboration d'une mini-recherche de phonétique sur des variantes phonétique en français ou en parole pathologique.

74170 Stress : analyse, intervention, maîtrise I

Kaiser S.

Le séminaire abordera les principales théories développées pour expliquer le stress: ses causes, son évolution et ses conséquences. Nous parlerons du coping et des ressources personnelles ("monitoring" vs. "blunting", lieu de contrôle, attributions causales) et sociales (support social) comme variables modératrices du stress. Nous étudierons les facteurs biologiques et hormonaux impliqués, pouvant rendre compte de l'apparition et la progression de maladies. Seront également exposées les méthodes d'intervention visant à une modification du comportement d'une personne soumise au stress (relaxation, approches cognitives et comportementales). Plusieurs invités viendront parler du stress, considéré dans leur domaine de pratique (psychologie du sport, psychologie des organisations et psychologie clinique).

Objectif : L'objectif de ce séminaire est de présenter les résultats des recherches les plus récentes portant sur le stress. Le stress peut être défini comme étant la réaction d'un individu face à un environnement menaçant pour son bien-être et son équilibre personnel. Le stress est basé sur la relation, dynamique, permanente, existant entre l'individu et son environnement. La réaction de stress n'est pas linéairement dépendante de la gravité du stressor mais peut-être atténuée ou amplifiée par diverses variables psychologiques antérieures (les traits de personnalité, les antécédents psychiques) ainsi que par des processus psychologiques (stratégies cognitives et comportementales d'ajustement au stress = coping).

74171 Les approches psychothérapeutiques

Caspar F.

Les approches psychothérapeutiques les plus importantes, telles que la psychanalyse, la thérapie comportementale, la thérapie cognitive, et la thérapie centrée sur la personne sont expliquées, illustrées par vidéo et discutées. Le but n'est pas seulement de traiter une approche après l'autre, mais de comprendre les principes dont dépend le succès d'une psychothérapie. Le statut empirique de chaque approche est également présenté et discuté.

74172 Evaluation psychologique I : instruments

NN

Nous ne disposons pas du descriptif détaillé de ce cours au moment de la publication du catalogue. Il sera communiqué ultérieurement par le biais des pages web de la Faculté à l'adresse www.unige.ch/fapse/etudes, menu « formations », rubrique « catalogues des cours ».

74174 Bases anatomo-physiologiques de l'audiophonologie

Dulguerov P. - Guyot J.-P.

1) Enseignement de l'anatomie et du fonctionnement des organes de l'audition, de la phonation et de la déglutition.

2) Présentation des techniques d'investigation clinique des problèmes de l'audition, de la voix et de la déglutition.

74175 Analyse de données catégorielles

Eid M.

Les étudiants apprennent la théorie des modèles log-linéaires et des modèles à classes latentes. Les modèles linéaires sont appropriés pour tester des hypothèses statistiques qui sont liées aux relations entre les variables catégorielles. Les modèles à classes latentes servent à découvrir des groupes latents qui diffèrent par un schéma de réponses pour plusieurs items. De plus, les étudiants apprennent comment on peut utiliser les logiciels statistiques (comme LEM) pour analyser des données catégorielles.

Objectif : Le cours donne une introduction à l'analyse de données catégorielles en utilisant des logiciels statistiques.

74176 Psychologie affective et ses applications

NN

Nous ne disposons pas du descriptif détaillé de ce cours au moment de la publication du catalogue. Il sera communiqué ultérieurement par le biais des pages web de la Faculté à l'adresse www.unige.ch/fapse/etudes, menu « formations », rubrique « catalogues des cours ».

74177 Développement cognitif selon une perspective Lifespan

de Ribaupierre A.

Le cours vise à donner une introduction à la psychologie développementale du lifespan et aux travaux développementaux conduits selon une perspective psychométrique. Après un bref rappel des approches psychométriques de l'intelligence étudiées en B2, quelques-unes des études qui se sont centrées sur la validité prédictive des mesures d'intelligence et sur la stabilité des différences individuelles au cours du développement chez l'enfant et au cours du vieillissement cognitif seront passées en revue. Un accent particulier sera porté sur les études longitudinales, notamment celles qui ont été conduites avec les personnes âgées. Durant la deuxième partie du semestre, on s'interrogera sur les relations entre des mécanismes globaux tels que vitesse de traitement, activation et inhibition qui prévalent actuellement dans les modèles cherchant à rendre compte des changements cognitifs au travers du lifespan.

L'enseignement se fait sous forme de cours, combiné avec la lecture obligatoire d'une demi-douzaine de textes; les étudiants ont aussi à présenter oralement des résumés d'articles qui s'insèrent dans le cours tout en le complétant.

Pour l'année 2005-2006, ce cours constitue également la première partie du cours « Développement cognitif et différences individuelles », offert en 4^{ème} année du programme de la licence.

Objectif : Introduction aux courants d'étude de la psychologie développementale du lifespan, avec un accent particulier sur la compréhension des plans de récolte et d'analyse de données dans le cadre de l'étude du développement. Démonstration, sur base de résultats empiriques, de l'importance des différences individuelles, en tant que processus fondamentaux dans le développement cognitif de l'enfant et dans le développement au travers de la vie.

Code d'éthique

concernant la recherche au sein de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation

I. PREAMBULE

Un code d'éthique n'est pas assimilable à un ensemble de règles applicables à la lettre. En sciences humaines, la recherche agit nécessairement sur les personnes et les institutions, ne serait-ce que parce qu'elle peut modifier leurs représentations de la réalité. L'important est d'apprécier les risques, de les limiter et de renoncer aux travaux qui feraient courir trop de risques. Un code d'éthique énonce à ce propos des principes généraux. Il revient à chaque chercheur-euse de réfléchir - selon sa discipline, les particularités de sa recherche et les situations concrètes - sur les problèmes éthiques rencontrés. L'éthique évolue avec l'histoire et il n'existe pas de principe applicable sans nuance. Lorsqu'un-e chercheur-euse rencontre un problème éthique, il-elle recherchera l'avis de collègues susceptibles de l'aider, consultera les membres d'une commission d'éthique et/ou négociera des règles avec les personnes ou organisations touchées par sa recherche.

Le présent code a pour objet de préciser les principes généraux qui s'appliquent à la recherche dans la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation de l'Université de Genève. Il est destiné aussi bien aux chercheur-euse-s de tout statut qu'aux étudiant-e-s (en tant qu'apprenti-e-s chercheur-euse-s) et aux partenaires et usagers de la recherche. Son rôle est d'informer, de donner une base de référence commune et d'orienter la réflexion. Les principes généraux énoncés dans le code doivent faire l'objet d'échanges constants, d'une formation dans le cadre des enseignements, d'une discussion et d'une concertation dans le cadre de la commission d'éthique élue par le Conseil de Faculté de la FPSE, et d'autres instances facultaires. En particulier, chaque fois que ce code est trop flou ou général pour fixer des règles de conduite dans une situation complexe, on s'efforcera de l'explicitier et de clarifier le contrat de collaboration entre les chercheurs et les partenaires de la recherche.

Dans cet esprit, le présent code doit être facilement accessible, notamment sous forme de document photocopié. Il est en particulier remis, par la Présidence de la Section concernée, à tout assistant-e et enseignant-e entrant dans la Faculté et, par l'enseignant-e responsable, à tout étudiant-e participant à une recherche.

Les recherches menées en psychologie et en sciences de l'éducation présentent des caractères semblables mais aussi des différences. Certaines parties de ce code s'appliquent davantage aux expériences de laboratoire, d'autres aux recherches et interventions en milieu naturel. Il revient à chacun d'identifier les principes les plus pertinents pour ses travaux et de les adapter à son cas particulier.

Le code d'éthique de la FPSE n'entend pas se substituer aux règles déontologiques établies dans certaines professions ou certaines disciplines scientifiques. Le-la chercheur-euse est également tenu-e de prendre connaissance et de respecter les règles de l'institution à l'intérieur de laquelle il-elle conduit sa recherche. Le code prend pour acquis le respect des règles en vigueur dans la communauté scientifique: ne pas tronquer ou manipuler des données, citer ses références et ses sources, faire mention des collaborations, s'assurer de l'accord des autres chercheurs impliqués avant toute présentation de données, etc.

II. PRINCIPES

1. Respect des droits fondamentaux de la personne

Toute recherche doit respecter les droits fondamentaux des personnes concernées, enfants ou adultes.

2. Appréciation et limitation des risques

Toute recherche doit éviter de nuire à des personnes ou à des institutions. Si un risque - inconfort majeur sur les plans physique, mental, émotionnel - existe, si des implications sociales ou politiques sont probables, le-la chercheur-euse doit en mesurer l'importance, et avertir en conséquence la personne ou le groupe. Au cas où, malgré toutes les précautions prises, l'expérience devait engendrer des inconvénients ou troubles pour la personne concernée, le-la chercheur-euse s'engage à chercher une solution appropriée.

3. Consentement libre et éclairé du sujet partenaire de la recherche

Toute recherche impliquant la participation active d'individus doit être conduite avec le consentement libre et éclairé des intéressé-e-s. Les observations dans des lieux publics, les analyses d'objets, de textes ou d'images appartenant au domaine public, ainsi que les recherches effectuées à partir de bases de données existantes et ne requérant pas une participation active des individus ne nécessitent pas le consentement des personnes.

Le consentement est éclairé lorsque les personnes ou groupes qui font l'objet d'une recherche sont informés :

- de ses buts;
- de l'identité des responsables de la recherche et des institutions pour lesquelles ils-elles travaillent;
- des méthodes de recueil des données et des observations;
- des implications pratiques pour tout ou partie des personnes concernées;
- des précautions prises pour respecter le caractère confidentiel de certaines données et l'anonymat des personnes, voire des institutions.

Certaines recherches en sciences humaines n'ont de sens qu'avec des sujets " naïfs " qui ne savent pas exactement ce que le-la chercheur-euse observe; s'ils-elles le savent, leur comportement en est immédiatement modifié et la recherche perd tout intérêt. Dans ce cas seulement, l'objet et les buts de la recherche peuvent être tus, dans l'exacte mesure nécessaire à la poursuite des travaux et avec le souci d'informer dès que possible.

Pour qu'il y ait **libre** consentement, il faut :

- que les personnes intéressées soient informées (voir ci-dessus);
- qu'elles décident personnellement, sans aucune pression du chercheur ou de leur hiérarchie professionnelle ou d'un groupe quelconque;
- qu'elles puissent se rétracter à tout moment de l'expérience ou de la recherche;
- que leur refus ou retrait n'entraîne aucune conséquence fâcheuse pour elles-mêmes.

Les enseignant-e-s qui mènent ou supervisent des recherches veilleront à garantir les conditions d'exercice du libre consentement des sujets sollicités, particulièrement s'il s'agit d'étudiant-e-s, d'assistant-e-s ou d'autres personnes qui se trouvent, vis-à-vis de ces enseignant-e-s, dans une situation de dépendance.

La participation à une recherche en tant que sujet ne saurait constituer un pré-requis pour l'inscription à une unité de valeur ou à un cycle d'études.

Dans le cas d'un-e enfant **mineur** ou de personnes qui ne sont pas capables de discernement, le consentement pourra être donné par les parents ou un-e membre de la famille proche. Pour la recherche menée dans les écoles, le consentement est donné par la direction générale concernée. Ce consentement des adultes responsables est nécessaire, mais pas suffisant. Aucun-e enfant, aucune personne privée de discernement, ne doit être obligé-e de participer à une recherche s'il-elle manifeste des craintes ou des réticences, nonobstant l'autorisation des répondants légaux.

4. Respect de la sphère privée

Toute personne ou tout groupe a droit au traitement confidentiel de toutes les données le concernant, pendant et après la recherche.

Le-la chercheur-euse doit s'engager à ne publier aucune donnée mettant dans le domaine public des informations touchant à la sphère privée d'une personne, d'un groupe ou d'une organisation identifiable, sauf si les intéressés y consentent par écrit. Dans le doute, notamment lorsque la recherche porte sur un petit nombre de personnes ou d'institutions facilement reconnaissables, le-la chercheur-euse renoncera à publier des informations spécifiques permettant de les identifier.

Les matériaux de la recherche, en particulier les données concernant la sphère privée des individus, doivent être détruits dans un délai raisonnable si leur conservation ne s'impose pas pour des raisons scientifiques. Aussi longtemps qu'on les conserve, des règles strictes doivent être appliquées pour que ces informations :

- ne soient pas accessibles à des personnes non habilitées à en prendre connaissance;
- soient codées ou fragmentées de manière à ne permettre que très difficilement de remonter aux personnes et aux institutions.

Le-la chercheur-euse s'organisera notamment pour ne laisser figurer dans les données en cours de traitement ou archivées qu'un strict minimum d'indications personnelles. Lorsqu'ils sont nécessaires à la poursuite de la recherche, les noms et indications personnelles doivent être conservés séparément des données.

Ces règles s'appliquent aux données enregistrées manuellement aussi bien qu'aux données informatiques et aux cassettes audio et audiovisuelles. Lorsqu'il s'agit d'enregistrement audiovisuels, le-la chercheur-euse demandera expressément l'accord de la personne ou du groupe s'il veut en faire usage dans son enseignement ou lors de conférences. Le-la chercheur-euse qui présente en public des enregistrements audiovisuels qui n'ont pas subi de transformation rendant la personne non identifiable se doit de dire aux auditeurs, en particulier aux étudiant-e-s, qu'ils-elles sont astreint-e-s au secret professionnel.

Le-la chercheur-euse prend par ailleurs systématiquement connaissance des législations internationale, fédérale et cantonale sur la protection de la vie privée et l'utilisation des données à caractère personnel.

5. Utilisation des informations

Le-la chercheur-euse utilise les informations recueillies dans le cadre d'une recherche à des fins scientifiques. Il-elle évite de s'en prévaloir pour faire pression sur des personnes ou s'assurer quelque avantage que ce soit. Dans le cas particulier des recherches-action, le-la chercheur-euse peut décider d'intervenir dans un processus de décision; il-elle en prend alors la responsabilité personnelle tout en ayant négocié les modalités de son intervention dès le début de la recherche.

Les informations personnelles recueillies à propos d'enfants ne sont pas communiquées aux adultes qui en sont responsables; si le-la chercheur-euse considère qu'il est nécessaire et utile de communiquer certaines informations, il-elle en prend la responsabilité personnelle. Les informations personnelles recueillies auprès d'adultes ne sont pas communiquées à des tiers sans leur consentement explicite. Cela s'applique aussi à l'autorité dont ils relèvent, qui n'a pas à connaître le contenu des observations, des entretiens, des tests, etc.

Si, par imprudence ou accident, certaines données recueillies dans le cadre de la recherche viennent à la connaissance de tiers ou d'autorités qui prétendent s'en servir pour fonder une décision ou prendre des mesures, le-la chercheur-euse s'opposera, dans la mesure de ses moyens, à tout abus et fera valoir le droit des personnes et des groupes à la protection de leur sphère privée.

6. Restitution des résultats de la recherche

Le-la chercheur-euse informe la personne, le groupe ou l'institution concernés des résultats de sa recherche, selon les modalités qui ont été convenues au début de la recherche.

Au-delà de l'information, le-la chercheur-euse se soucie, dans la mesure du possible, de prévenir les interprétations fallacieuses et les généralisations abusives. Sa responsabilité est d'aider les usagers et partenaires de la recherche à en faire un usage prudent et nuancé, en prenant conscience des limites et incertitudes de toute démarche scientifique. Le-la chercheur-euse interviendra, dans la mesure de ses moyens, pour corriger ou nuancer les interprétations, décisions et pratiques erronées ou imprudentes qui se réclament de son travail.

7. Responsabilité personnelle et solidarité collective

Chaque chercheur-euse s'engageant dans une recherche, y compris s'il-elle est étudiant-e, est **personnellement** responsable de son travail sur le terrain, des données qu'il-elle accumule et des textes ou publications qu'il-elle rédige.

Les chercheur-euse-s qui dirigent ou coordonnent les travaux de plusieurs personnes à l'intérieur d'une recherche sont plus globalement responsables du respect du code d'éthique par chacun-e des collaborateur-trice-s de la recherche.

A l'intérieur des cours et séminaires de recherche, les enseignant-e-s exercent la même responsabilité à l'égard de leurs étudiant-e-s et assistant-e-s.

Plus généralement, tout-e chercheur-euse de la FPSE peut et doit se sentir concerné-e sur le plan éthique par les recherches menées dans le cadre ou avec l'appui de la Faculté. Cette solidarité collective s'incarne, mais ne s'épuise pas, avec la constitution d'une commission facultaire d'éthique.

III. REGLEMENT DE LA COMMISSION D'ETHIQUE FACULTAIRE

Mandat

La commission d'éthique de la FPSE a pour charge, sous la responsabilité du Conseil de Faculté, d'élaborer et préciser les règles générales d'éthique (Code d'éthique) s'appliquant aux recherches de la FPSE, et de proposer des modifications éventuelles. Elle doit réexaminer les principes du code au moins une fois par mandat.

Elle sert de consultant auprès des Présidences de Section lors de l'élaboration des procédures relatives aux demandes de recherche et lors de leurs interactions, relatives aux recherches des membres de la FPSE, avec les institutions extérieures.

Elle sert d'instance de consultation lorsque les chercheur-euse-s de la FPSE recherchent un avis extérieur quant aux aspects éthiques de leur recherche.

Elle agit en tant qu'interlocuteur facultaire des institutions extérieures en ce qui concerne les problèmes éthiques soulevés par des recherches conduites par des membres de la FPSE, et peut également servir d'instance d'appel au cas où des différends existeraient avec des institutions extérieures quant aux aspects éthiques d'une recherche.

Compétence

La compétence de la commission d'éthique s'étend à tout projet de recherche émanant des enseignant-e-s, assistant-e-s et étudiant-e-s de la Faculté.

La Commission peut, en cas de nécessité (par exemple sur demande d'une institution qui finance ou autorise une recherche), émettre une attestation relative aux aspects éthiques d'un projet de recherche provenant de la FPSE. Dans ce cas, elle doit être renseignée de manière claire sur le but et la méthodologie de l'étude, et sur les éventualités de risque pour les personnes concernées.

Les appréciations d'ordre éthique se fondent en particulier sur les aspects suivants : but de la recherche, méthodes, choix des personnes ou institutions qui seront étudiées, modalités relatives au consentement libre et éclairé des sujets partenaires de la recherche et à la confidentialité et protection des données.

Les bases sur lesquelles la commission d'éthique s'appuie pour émettre un préavis sont notamment : le code éthique de recherche de la FPSE, les directives du DIP, le Code déontologique de la Fédération Suisse de Psychologie, la Déclaration d'Helsinki, le Ethical principle No 9 de l'APA, la Déclaration sur la protection de la vie privée et l'utilisation de données à caractère personnel à des fins de recherche (European Sciences Foundation). L'attestation délivrée par la Commission relative à un projet de recherche n'affecte en rien la responsabilité du-de la chercheur-euse; elle indique essentiellement que le-la chercheur-euse a sollicité l'avis d'autres professionnel-le-s, et que le projet tel que décrit a été considéré comme répondant aux principes éthiques de recherche observés par la FPSE.

Composition

La Commission d'éthique est commission permanente composée d'au moins 7 membres de la FPSE. Elle comprend, au minimum : deux membres du corps professoral, deux membres du corps intermédiaire, deux membres du corps étudiant et un membre du personnel administratif et technique. Chaque section est représentée par au moins trois membres. Des suppléant-e-s peuvent être désigné-e-s.

La Commission s'attache une personne extérieure à la Faculté, dont le choix est ratifié par le Conseil de Faculté.

Les membres et leurs suppléant-e-s sont désigné-e-s par le Conseil de Faculté, pour une durée de 2 ans, renouvelable deux fois.

La Commission se réunit sur demande, mais au moins une fois par année; elle prévoit également des réunions régulières avec les principaux interlocuteurs institutionnels pour faire le tour des problèmes.

Approuvé par le Conseil de Faculté le 20 juin 1990
Modifié par le Conseil de Faculté du 27 novembre 1997